



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014

**Prix et qualité du service public
d'élimination des déchets du
Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et d'Élimination des Déchets**





Charles LEMOINE
Président du SIAVED
Maire de Roelux

Fidèle à sa stratégie de développement durable, définie ces dernières années, le SIAVED poursuit sa démarche d'amélioration à la fois technique et financière et privilégie des investissements qui permettent d'apporter sur son territoire, un service de collecte des déchets de qualité aux usagers et une optimisation du traitement.

En effet, notre défi aujourd'hui est de valoriser plus et mieux nos déchets, dans un contexte de raréfaction des ressources et de transition énergétique.

Tout d'abord, nous nous sommes engagés activement depuis 2011, dans un Plan de Prévention et de Valorisation des déchets, grâce au programme BOREAL, ce qui a permis de réduire la production de ceux-ci de près de 6 % en moyenne sur l'ensemble du territoire de nos adhérents. Nous ne sommes pas loin d'atteindre l'objectif national qui est de 7 % et il nous reste une année pour respecter cet engagement.

Mais au-delà de cette réduction en amont, nous devons rester réalistes et continuer d'améliorer notre cœur de métier qui est le traitement industriel de nos déchets.

Nous avons fait le choix d'une part, de construire de nouvelles déchèteries qui apportent un service public de proximité et de qualité et d'autre part, d'engager un programme de rénovation pour les plus anciennes, afin de les mettre aux normes nationales.

En ce qui concerne notre CVE, notre objectif majeur est d'optimiser notre performance énergétique.

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU SIAVED

UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC	4
LES ÉLUS DU SIAVED	6
LES FAITS MARQUANTS 2014	8
LES MOYENS HUMAINS	10
LES MARCHÉS PUBLICS	10

INDICATEURS D'ACTIVITÉS	12
-------------------------	----

DÉCHÈTERIES

LA DÉCHÈTERIE UN LIEU DE TRI	14
LES DÉCHÈTERIES "NOUVELLE GÉNÉRATION"	16
SÉCURITÉ EN DÉCHÈTERIE	17
LA COLLECTE EN DÉCHÈTERIE	18
LE TRAITEMENT	19
LA VALORISATION MATIÈRE	20
INDICATEURS FINANCIER	21

CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

MES DÉCHETS... DE L'ÉNERGIE À REVENDRE !	22
LE TRAITEMENT	24
LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	25
LE SUIVI ENVIRONNEMENTAL	26
INDICATEURS FINANCIER	27
LA COGÉNÉRATION	28

DÉCHETS VERTS

LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS	30
LE TRAITEMENT	31

RECYCLABLES

LA COLLECTE DES PROPRES ET SECS	32
LE TRAITEMENT - CENTRE DE TRI	34
LA VALORISATION	35

Après avoir mis en place la production d'électricité en 2005, cette année nous avons inauguré le nouveau réseau de chauffage urbain, alimenté en énergie grâce à la combustion des déchets. Celui-ci alimente 1 500 logements et un grand nombre de bâtiments publics de la ville de DOUCHY-les-MINES. Une première, dans le Nord-Pas de Calais, pour un équipement de ce type. Cette production de chaleur vient s'ajouter à la production électrique et améliore notre rendement énergétique, nos recettes et notre démarche de protection de l'environnement.

Dans cette logique, et s'inscrivant pleinement dans une économie circulaire, d'autres projets sont en gestation, comme par exemple celui des serres agricoles, intéressées par la distribution d'une énergie basse température, dite fatale.

Enfin, nous devons être totalement transparents sur notre activité, nos comptes, nos résultats, les rejets de nos installations et pour cela, nous continuons à développer notre communication afin d'informer régulièrement les habitants, les associations, les riverains,... sur les missions du SIAVED et sur les enjeux liés à la gestion des déchets : SIAVED Infos, lettre aux élus, publications spéciales sur le fonctionnement des déchèteries, partenariat avec le monde de l'Education Nationale, participation à des salons,...

En parcourant ces quelques pages, vous découvrirez ce rapport d'activité, témoignage d'une volonté collective des élus locaux, de nos partenaires et des équipes du SIAVED, pour construire durablement une gestion saine de nos déchets.

Bonne lecture à tous !

Retrouvez la version numérique du
Rapport d'activité 2014



www.siaved.fr/siaved/nos-publications/rapport-annuel/

ENCOMBRANTS

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS	36
LE TRAITEMENT - CENTRE DE TRI	37
LA VALORISATION	37

ENFOUISSEMENT

LES ISDND	38
-----------	----

COMMUNICATION

LES DOCUMENTS	40
SENSIBILISER LA POPULATION	40

PRÉVENTION

ENSEMBLE RÉDUISONS NOS DÉCHETS !	41
MIEUX ACHETER = MOINS DE DÉCHETS !	
PRÉVENTION DES DÉCHETS DES COLLECTIVITÉS	
LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS	
LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE	
ÉVITER LA PUBLICITÉ GRÂCE AU STOP PUB	
ÉVITEMENT DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS	
PRÉVENTION QUANTITATIVE DES DÉCHETS DES ENTREPRISES	
ET PRÉVENTION QUALITATIVE	
ACTIONS GLOBALES ET TRANSVERSALES	

FINANCES

UN BUDGET MAÎTRISÉ	46
--------------------	----

LEXIQUE	47
---------	----

LE PLAN DEPARTEMENTAL - PDEMA

UN BILAN CONFORME AU PDEDMA	48
-----------------------------	----

UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC POUR LE TERRITOIRE

Le **Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets** est un service public, acteur dans le développement durable de son territoire. Il est en charge du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés de ses habitants.

Engagé dans une politique environnementale qui s'inscrit dans les préconisations du Grenelle de l'environnement, le SIAVED travaille en parallèle dans l'intérêt de la population afin de lui garantir des outils pointus pour sa santé et sa sécurité, dans la connaissance des normes actuelles.

UN TERRITOIRE : 3 COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

La **Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut** (CAPH)

La **Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent** (CCCO)

Le **Syndicat de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Est Cambrésis** (SYCTOMEC)

Les collectes demeurent de la compétence des trois collectivités adhérentes qui ont transféré le traitement des déchets ménagers assimilés et la gestion globale des déchèteries au SIAVED.

299 058

habitants

116

communes

84

élus

UNE MISSION :

TRAITER ET VALORISER LES DÉCHETS DE SON TERRITOIRE

Le traitement des Déchets Ménagers et Assimilés

- Valorisation énergétique
- Valorisation matière
- Installation de stockage des déchets non dangereux

La gestion totale (traitement + personnel) des déchèteries de son territoire

Le traitement des déchets verts collectés en porte à porte

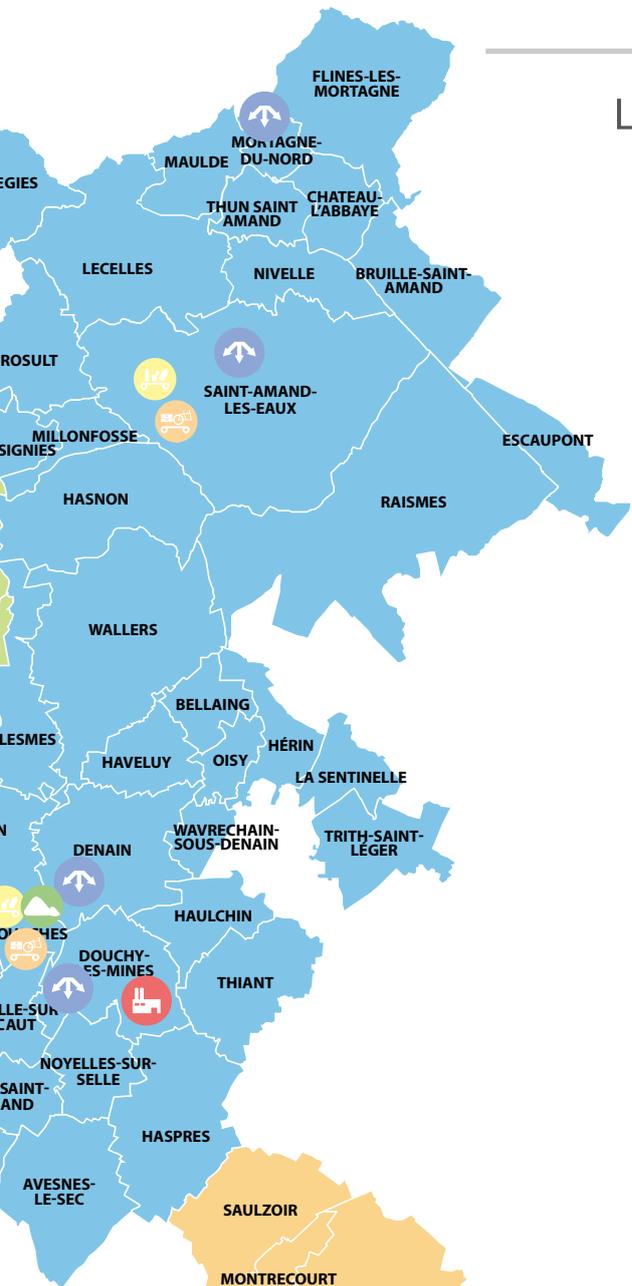
Le traitement des déchets issus de la collecte sélective

Le traitement des encombrants collectés en porte à porte



LE TERRITOIRE DU SIAVED

au 1^{er} janvier 2014



DES OUTILS :

Le SIAVED est propriétaire d'un centre de valorisation énergétique, situé sur le territoire de Douchy-les-Mines, et de 16 déchèteries et 1 mise à disposition réparties sur l'ensemble des 116 communes adhérentes.



Centre de Valorisation
Énergétique



Déchèteries

- De plus, le SIAVED gère sous contrat une partie de ses déchets dans :
- une déchèterie mise à sa disposition sur le secteur de l'Amandinois.
 - trois centres de tri des emballages ménagers,
 - deux centres de tri d'encombrants,
 - deux plateformes de compostage des déchets verts,
 - deux centres d'enfouissement de déchets ultimes,



Centre de tri
des propres et secs



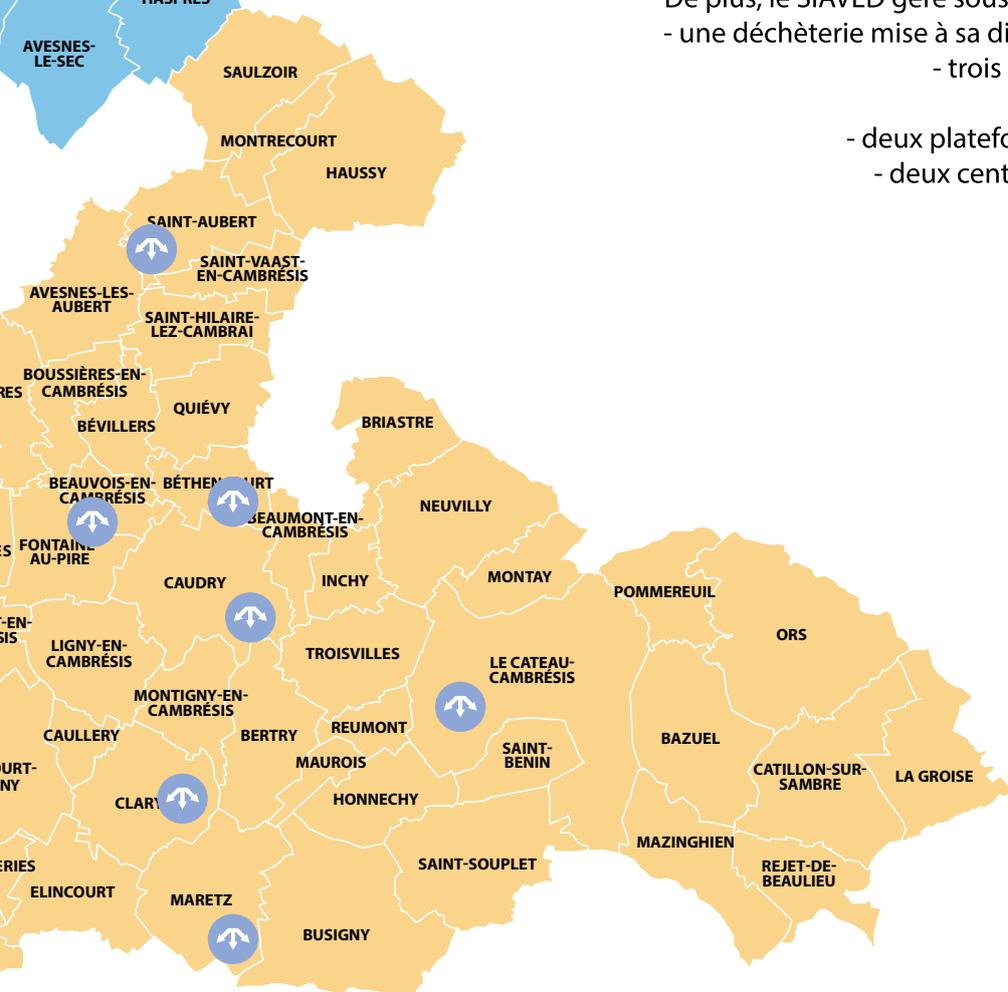
Centre de tri
des encombrants



Plateforme
de compostage



Installation de stockage
des déchets
non dangereux



LES ÉLUS DU SIAVED

Le SIAVED est administré par un comité syndical composé d'élus représentant les collectivités adhérentes. Leur nombre dépend de la population de chaque groupement à raison d'un élu par tranche de 7.000 habitants. La durée de leur mandat est identique à celle du mandat d'un conseiller municipal. Il a été renouvelé suite aux élections municipales de mars 2014.

Il se compose de 42 titulaires et autant de suppléants.

Il est compétent pour :

Les questions budgétaires : débat d'orientation budgétaire, vote du budget, compte administratif, etc.

Le suivi du contrat d'exploitation des outils du SIAVED et le vote des délibérations.

Il élit le bureau syndical composé de 13 membres : le président et 12 vice-présidents.

Le bureau est compétent pour : les marchés public, les contrats et conventions diverses, les acquisitions foncières, les questions concernant le fonctionnement courant du syndicat et les questions concernant le personnel.



CHARLES LEMOINE
Président du SIAVED
Porte du Hainaut



JEAN-MICHEL DENHEZ
VP - Centre de Valorisation
Énergétique
Porte du Hainaut



JEAN SAVARY
VP - Finances
Coeur d'Ostrevent



BRUNO LECLERCQ
VP - Tri sélectif, Déchets verts,
Encombrants
SYCTOMEC



JACQUES DUBOIS
VP - Traitement des déchets
hospitaliers
Porte du Hainaut



PATRICE BRICOUT
VP - Communication
Prévention
Coeur d'Ostrevent



SERGE SIMÉON
VP - Finances
SYCTOMEC



MICHEL LEFEBVRE
VP - Déchèteries
Porte du Hainaut



PAULETTE GAUTHIEZ
VP - Tri sélectif, Déchets verts,
Encombrants
Coeur d'Ostrevent



ALAIN GOETGHELUCK
VP - Déchèteries
SYCTOMEC



BRUNO SALIGOT
VP - Finances
Porte du Hainaut



ÉRIC GOUY
VP - Déchèteries
Coeur d'Ostrevent



ALAIN BOERAEVE
VP - Tri sélectif, Déchets verts,
Encombrants
Porte du Hainaut

DES ÉLUS IMPLIQUÉS DANS LA GESTION DU SYNDICAT



Afin de préparer les dossiers en vue d'une présentation en Comité Syndical, cinq commissions thématiques et une commission d'appel d'offres ont été créées. Ces commissions sont présidées par les Vice-Présidents, membres du bureau, et animées par le responsable du service concerné.

Ces commissions jouent un rôle d'information et de contrôle. Certaines préparent les décisions des instances et d'autres informent les représentants des habitants sur le fonctionnement de l'élimination des déchets.

Il existe 5 commissions thématiques :

Centre de Valorisation Énergétique, Déchèteries, tri sélectif - déchets verts - encombrants, finances et communication - prévention.

LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Son rôle, conformément au Code des Marchés Publics, consiste à vérifier la validité des candidatures et des offres, puis à attribuer des marchés. Elle peut bénéficier de la présence des représentants de la Trésorerie et de la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes). Elle est placée sous l'autorité du Président du SIAVED et se compose de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. Les documents de consultation des marchés sont élaborés, publiés et analysés par les services du SIAVED. Les prestataires sont choisis et proposés par la CAO. Les marchés sont enterminés par le Comité syndical, puis ils sont signés par le Président.



LE COMITÉ DE SUIVI

Dans un souci majeur de transparence, le syndicat a mis en place, en avril 1999, un comité de suivi chargé de suivre l'évolution des travaux de l'usine d'incinération des ordures ménagères, puis en 2002 ceux de la plateforme de compostage des déchets verts et fermentescibles de la société RECYDEM. Un beau geste, alors que rien ne l'y obligeait.

Le syndicat aurait pu attendre l'installation d'une Commission locale d'information et de surveillance (CLIS) devenue Commission de Suivi des Sites (CSS) relevant de l'autorité du préfet. Le comité de suivi se réunit au moins une fois par an. Sa composition n'est pas figée et le comité de suivi accueille toutes les personnes soucieuses de leur environnement et de l'amélioration de leur cadre de vie.

LES FAITS MARQUANTS 2014

CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE TRAVAUX DE COGÉNÉRATION



16 JANVIER

Signature du nouveau contrat d'exploitation du Centre de Valorisation Énergétique de Douchy, attribué à la société CIDEME, filiale à 100% de TIRU - Groupe EDF.



AVRIL

Premiers coups de pelle dans Douchy pour le passage des canalisations du nouveau réseau de chauffage urbain alimenté par le CVE.



JUIN - JUILLET - AOUT

Travaux de cogénération sur le site de Douchy avec la construction du local qui abrite les équipements thermiques permettant l'alimentation en énergie du réseau.

AOUT - SEPTEMBRE

Installation des équipements thermiques dans le local et travaux sur les fours chaudières de l'usine pour améliorer la captation thermique.

OCTOBRE - NOVEMBRE

Raccordement du réseau au centre de valorisation énergétique.

30 OCTOBRE

Ouverture des vannes, premiers Mégawatts envoyés dans le réseau pour chauffer 1500 logements et les bâtiments publics.



9 DÉCEMBRE

Inauguration du nouveau réseau de chauffage urbain alimenté en énergie grâce à la combustion des déchets du territoire du SIAVED.

Une première dans le Nord-Pas de Calais. Le réseau a été inauguré en présence du sous-préfet au centre des Arts et de la Culture Imaginaire de Douchy, bâtiment chauffé par le réseau.



LE RÉSEAU DE CHAUFFAGE URBAIN



Indépendance énergétique, sécurité d'approvisionnement, lutte contre la précarité énergétique, développement économique, lutte contre le changement climatique... Les réseaux de chaleur sont aujourd'hui incontournables dans les politiques énergétiques européenne, nationale et des collectivités locales.



Ce réseau de chaleur est un moyen tout comme la production d'électricité de valoriser l'énergie produite par l'incinération des déchets. On parle de valorisation énergétique. Le CVE qui produit simultanément de l'électricité et alimente un réseau de chaleur à partir du même processus fait de la cogénération.

En somme, le SIAVED réussit le pari de redéfinir les ordures ménagères non plus comme des déchets mais comme une source d'énergie, une énergie de récupération à l'heure où les énergies fossiles se font rares.

LES DÉCHÈTERIES

LA SÉCURITÉ AVANT TOUT



24 JANVIER

Inauguration des déchèteries de Caudry et Le Cateau. Ces deux déchèteries ont subi d'importantes transformations et innovations, inspirées des préconisations du Conseil Général, l'ADEME et la DREAL, afin d'assurer une collecte des déchets en toute sécurité dans le respect de notre environnement. Ainsi, sur chacune d'entre elles :

- des nouveaux locaux consacrés aux DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) et à la réutilisation des encombrants,
- les bennes gravats sont rehaussées,
- des compacteurs pour les bennes papiers-cartons,
- le réaménagement du local gardien,
- pour faciliter l'accès des camions qui enlèvent les bennes, les flux de circulations sont bien distincts et éviteront, en plus des accidents, des manœuvres aux chauffeurs,
- une nouvelle signalétique suivant les instructions de l'ADEME,
- un parcours pédagogique en direction des scolaires est aménagé sur la déchèterie de Caudry.

JUIN

D'importants travaux de mise en sécurité des déchèteries avaient débuté en 2013. En 2014, la phase « deux » avec la réhausse des bennes de gravats a eu lieu. Ainsi, les bennes sont plus hautes et il y a donc une hauteur de chute moindre.



JUIN

L'adhésion à l'éco-organisme ECO-MOBILIER en 2013 s'est concrétisée par l'installation d'une benne spécifique en déchèterie de Douchy et Denain pour la collecte de vos meubles.



LES ÉLECTIONS

UN NOUVEAU COMITÉ SYNDICAL

JUIN

L'élection du nouveau comité syndical a eu lieu en juin 2014 après les élections municipales de mars. Chaque collectivité adhérente a désigné des délégués au SIAVED pour les représenter.



Leur nombre dépend de la population de chaque groupement à raison d'un élu par tranche de 7.000 habitants. La durée de leur mandat est identique à celle du mandat d'un conseiller municipal. D'abord présidé par le doyen de l'assemblée, le comité syndical vote dans un premier temps pour le président. Charles LEMOINE, élu, commence alors son troisième mandat, et reprend la tête du comité syndical pour l'élection des vice-présidents.



LES MOYENS HUMAINS

ORGANIGRAMME DU SIAVED

ORGANISATION GÉNÉRALE :

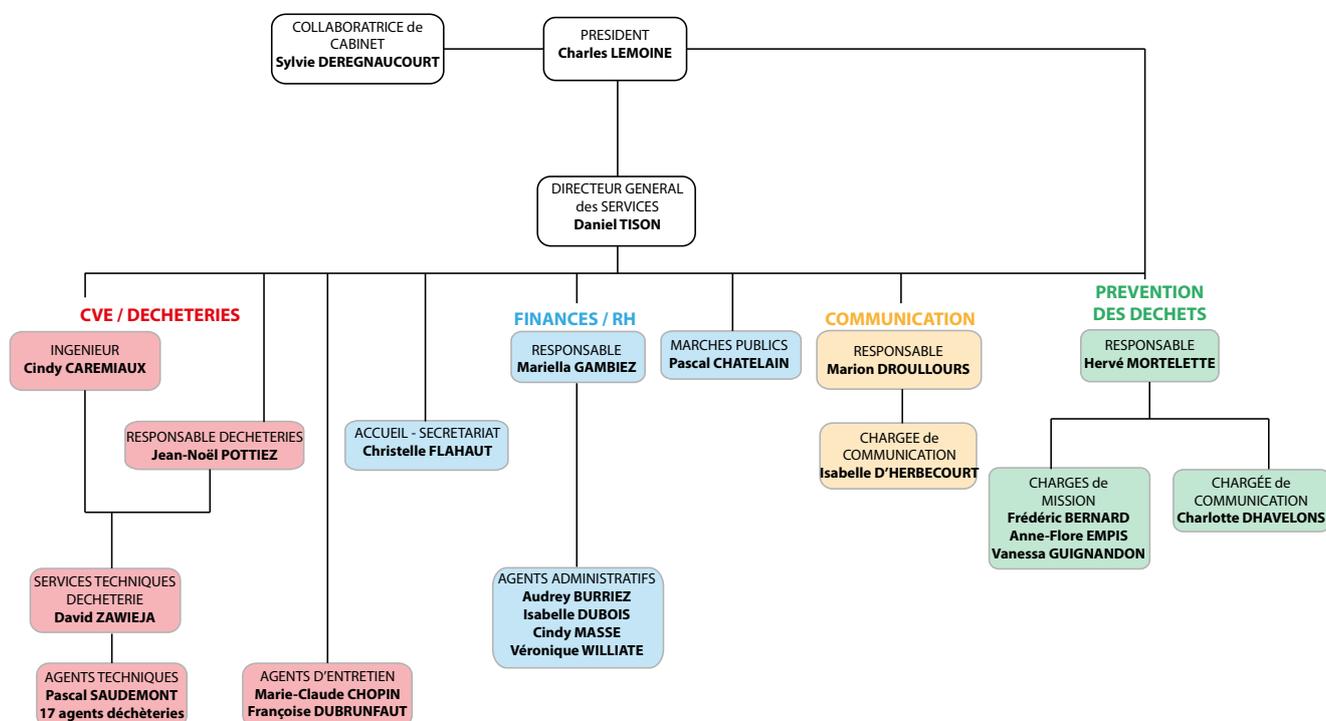
En 2014, le SIAVED a procédé à une réorganisation partielle de ses services suite au décès de Bernard NICOULAUD ingénieur en charge du Centre de Valorisation Energétique.

En octobre le SIAVED a recruté une collaboratrice de cabinet. Le service administration générale composé de 17 personnes, a en charge la gestion administrative du Syndicat, le suivi administratif des marchés publics, les affaires juridiques, la réalisation des actes administratifs

et des documents de travail des élus, la comptabilité, la paie, la gestion des ressources humaines et la communication.

Le service technique est composé essentiellement des agents de déchèteries.

Enfin, le programme de prévention Boréal compte en 2014, 2 chargées de mission, 1 maître composteur, 1 chargée de communication et 1 responsable de service.



LES MARCHÉS PUBLICS

ATTRIBUÉS EN 2014

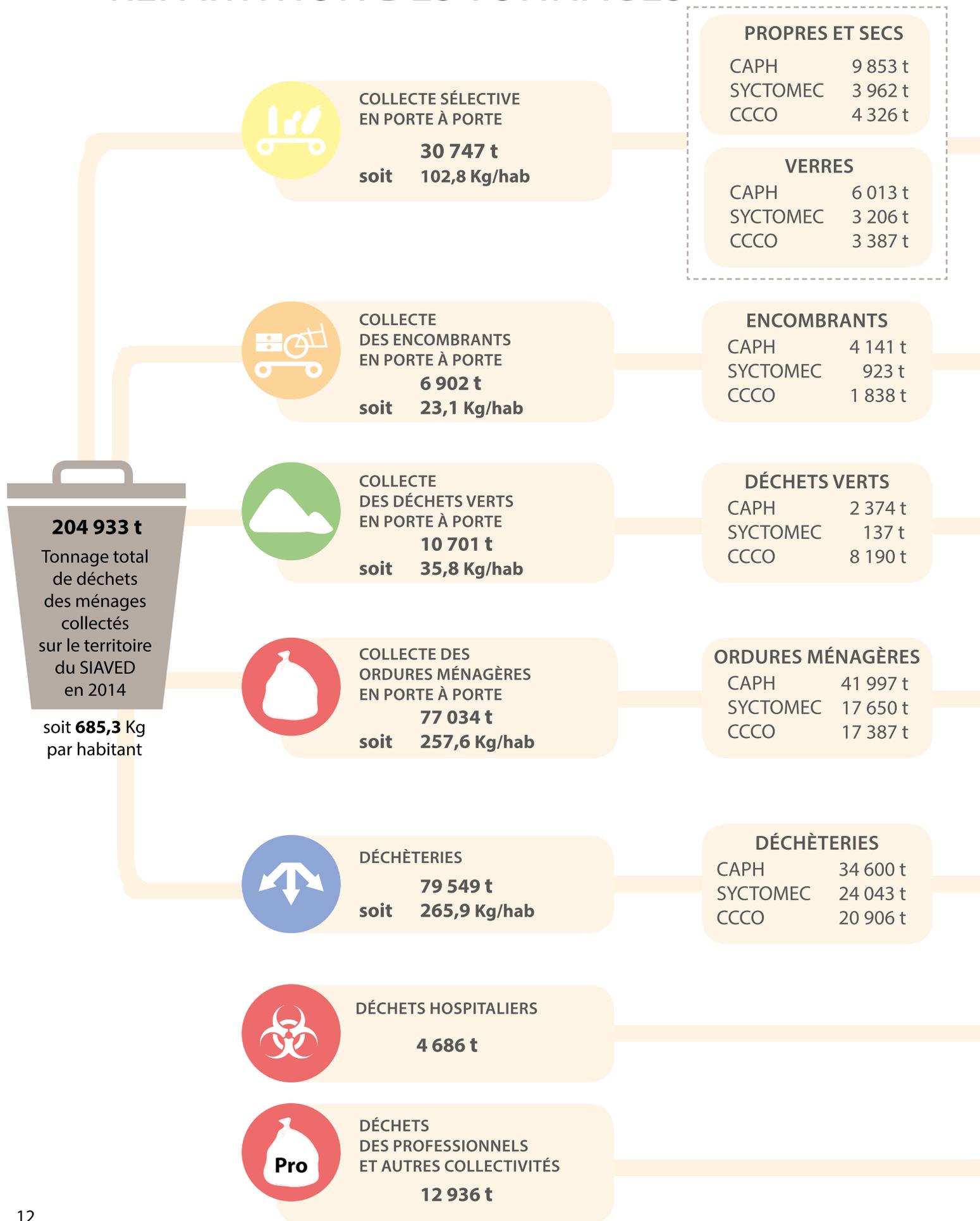
RECENSEMENT DES MARCHÉS PUBLICS 2014 :

Date attribution	Objet	Désignation	Attributaire	Montant du marché
07/05/2014	Fourniture de 400 body benne et 460 rouleaux de film en polyéthylène pour la collecte de l'amiante	Lot unique	Sté EPICAP 59124	37 260 € HT
01/01/2014	Marchés assurances	Lot 1 : dommages et biens	Cabinet NEAC 59300	5 820 € TTC
01/01/2014	Marchés assurances	Lot 2 : responsabilité civile	SMACL 79000	2 665,27 € TTC
01/01/2014	Marchés assurances	Lot 3 : flotte automobile	Perigny & Hotton 59300	2 233,85 € TTC

Date attribution	Objet	Désignation	Attributaire	Montant maximum
01/01/2014	Marchés assurances	Lot 4 : pollution	SAGA 13593	17 998,21 € TTC
01/01/2014	Marchés assurances	Lot 5 : protection juridique	SARRE & MOSELLE 57401	495,93 € TTC
01/01/2014	Marchés assurances	Lot 6 : risques statutaires	BRETEUIL 62403	39 481,31 € TTC
24/01/2014	Mission de maîtrise d'oeuvre pour une étude de faisabilité d'adaptation à de nouveaux systèmes de la chaîne d'incinération des déchets hospitaliers du CVE de Douchy-les-Mines	Lot unique	Sté CAP'ÉCOS 59000	69 750 € HT
09/09/2014	Mission pour le suivi environnemental du site du CVE de Douchy-les-Mines - année 2014	Lot unique	Sté KALI'AIR 59262	34 700 € HT
13/10/2014	Mission d'assistance technique pour la mise en oeuvre de la cogénération sur le CVE de Douchy-les-Mines	Lot unique	Sté CAP'ÉCOS 59000	22 000 € HT
24/11/2014	Mission d'assistance à maître d'ouvrage et de coordination des projets de cogénération sur le CVE de Douchy-les-Mines	Lot unique	Sté AV4COM 59224	53 500 € HT
24/11/2014	Mission d'assistance à maître d'ouvrage et de coordination des projets de cogénération sur le CVE de Douchy-les-Mines	Lot unique	Sté AV4COM 59224	53 500 € HT
01/01/2014	Tri conditionnement des emballages et papiers collectés en porte à porte	Lot 1 : issu CCCO	Grp RECYDEM MALAQUIN	734 720,80€HT
01/01/2014	Tri conditionnement des emballages et papiers collectés en porte à porte	Lot 2 : issu CAPH Nord	Sté MALAQUIN 59230	749 387,60€HT
01/01/2014	Tri conditionnement des emballages et papiers collectés en porte à porte	Lot 3 : issu CAPH Sud	Sté RECYDEM 59156	865 424,50€HT
01/01/2014	Tri conditionnement des emballages et papiers collectés en porte à porte	Lot 4 : issu SYCTOMEC	Sté RECYDEM 59156	738 837€HT
01/01/2014	Marché d'exploitation du CVE de Douchy-les-Mines	Lot unique	Sté CIDEME 92000	5 501 971,3 € HT
01/04/2014	Traitement des déchets ménagers et assimilés du SIAVED	Lot 1 : par incinération	ECOVALOR 59880	66,63 €/T
01/04/2014	Traitement des déchets ménagers et assimilés du SIAVED	Lot 2 : par enfouissement	SITA Nord 59300	50,00 €/T
27/01/2014	Construction d'un bassin de rétention des eaux usées et pluviales pour la déchèterie de Neuville-sur-Escaut	Lot unique	EIFFAGE TP 59220	87 705 € HT
12/03/2014	Fourniture et installation d'un compacteur à poste fixe sur la déchèterie de Douchy-les-Mines et de deux basculeurs sur la déchèterie de Marez	Lot unique	PRESSOR 91000	66 840 € HT
27/01/2014	Travaux d'aménagement des locaux de surveillance des déchèterie de Douchy-les-Mines, St Aubert, Erre, Rieulay et Aniche	Lot unique	COQUELIN 59215	38 626,34 € HT
07/11/2014	Travaux d'aménagement talus de la déchèterie de St Aubert	Lot unique	BARBET 59111	26 900 € HT
20/02/2014	Réalisation de réhausse des bennes gravats sur les déchèteries de Douchy-les-Mines, Aniche, Erre, Neuville-sur-escaut, Rieulay et St Aubert	Lot unique	EIFFAGE TP 59220	247 662,38 € HT
02/10/2014	Modernisation de la déchèterie de Marez	Lot unique	EIFFAGE TP 59161	94 117,2 € HT
17/12/2014	Construction d'une déchèterie à Hérin	Lot 1 : VRD et réseaux divers Aménagement paysagers	EIFFAGE TP 59220	464 342,30 € HT
17/12/2014	Construction d'une déchèterie à Hérin	Lot 2 : Eclairage extérieur et barrières levantes	EIFFAGE ENERGIE 59300	24 932,80 € HT
17/12/2014	Construction d'une déchèterie à Hérin	Lot 3 : chaudronnerie	G.F.I.M. 59156	37 353 € HT
17/12/2014	Construction d'une déchèterie à Hérin	Lot 4 : clôtures et portails	JARDINS 2000 59590	26 075 € HT
17/12/2014	Construction d'une déchèterie à Hérin	Lot 5 : Bâtiments	SA POUGET 59220	150 498,66 € HT
17/12/2014	Construction d'une déchèterie à Pecquencourt	Lot 1 : VRD et réseaux divers Aménagement paysagers	EIFFAGE TP 59220	480 743,20 € HT
17/12/2014	Construction d'une déchèterie à Pecquencourt	Lot 2 : clôtures et portails	ARDINS 2000 59590	31 882,80 € HT
17/12/2014	Construction d'une déchèterie à Pecquencourt	Lot 3 : Eclairage extérieur et barrières levantes	SME 59490	41 871 € HT
17/12/2014	Construction d'une déchèterie à Pecquencourt	Lot 4 : chaudronnerie	G.F.I.M. 59156	62 789 € HT
17/12/2014	Construction d'une déchèterie à Pecquencourt	Lot 5 : Bâtiments	CERNUL 59490	160 427,97 € HT

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

RÉPARTITION DES TONNAGES



222 555 TONNES DE DÉCHETS COLLECTÉS AU SIAVED EN 2014

au 31/12/2014, 814 tonnes en attente de traitement

**RECYCLAGE
VALORISATION MATIÈRE** 26 419 t

**REFUS - INCINÉRATION
VALORISATION ÉNERGIE** 3 501 t

REFUS - ENFOUISSEMENT 13 t

**RECYCLAGE
VALORISATION MATIÈRE** 2 510 t

**REFUS - INCINÉRATION
VALORISATION ÉNERGIE** 1 952 t

REFUS - ENFOUISSEMENT 2 440 t

**RECYCLAGE
VALORISATION MATIÈRE** 10 701 t

**INCINÉRATION
VALORISATION ÉNERGIE** 66 569 t

ENFOUISSEMENT 10 465 t

**RECYCLAGE
VALORISATION MATIÈRE** 70 193 t

**REFUS - INCINÉRATION
VALORISATION ÉNERGIE** 4 212 t

REFUS - ENFOUISSEMENT 5 144 t

**INCINÉRATION
VALORISATION ÉNERGIE** 4 686 t

**INCINÉRATION
VALORISATION ÉNERGIE** 10 374 t

ENFOUISSEMENT 2 562 t



**Total valorisation
matière**
109 823 t

ET

22 807 t
MÂCHEFERS ET REFIOM

49,1 % DU TONNAGE TOTAL



**Total valorisation
énergétique**
91 294 t

41,2 % DU TONNAGE TOTAL

DONT

36 145 Mwh (87,4%)
ÉLECTRICITÉ

5 224 Mwh (12,6%)
RCU



**Total enfouissement
en ISDND**
20 624 t

9,7 % DU TONNAGE TOTAL

DONT

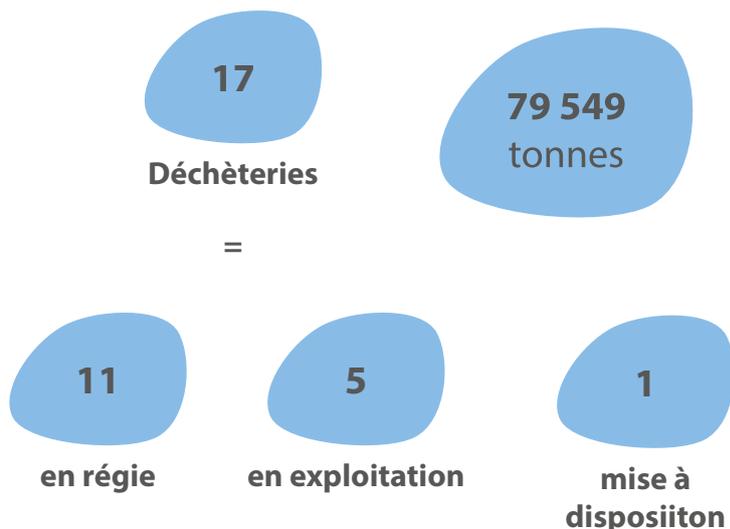
ISDND de Lewarde
7 055 000 Nm³ de biogaz :
12 170 MWh électrique
5 481 MW thermique

ISDND de Curgies
1 200 500 Nm³ de biogaz :
1 954 MWh électrique

LA DÉCHÈTERIE UN LIEU DE TRI

Le syndicat met à disposition des ménages de ses adhérents un réseau de 17 déchèteries. Présentes sur l'ensemble du territoire, elles sont gratuites sur simple présentation d'une carte d'accès.

Le SIAVED a cette volonté forte de tisser un véritable réseau afin que chaque foyer puisse y déposer ses déchets dans un minimum de kilomètres et de temps. Aujourd'hui, les déchèteries permettent d'éviter la prolifération de dépôts sauvages en augmentant les flux, en assurant une valorisation et un traitement de leurs déchets.



Déchèteries du
Coeur
d'Ostrevent



RIEULAY



ERRE



ANICHE

UN RÉSEAU DE 17 DÉCHÈTERIES : SATISFAIRE AUX BESOINS DES USAGERS

Ces implantations réparties sur l'ensemble du territoire répondent à plusieurs objectifs :

- satisfaire aux besoins quotidiens du public,
- supprimer les dépôts sauvages,
- favoriser le recyclage et la valorisation,
- respecter le plan départemental d'élimination des déchets ménagers.

Les déchèteries du SIAVED sont ouvertes gratuitement et indistinctement aux habitants du territoire du SIAVED.

Le gardiennage des déchèteries de Douchy-les-Mines, Erre, Neuville-sur-Escout, Aniche, Rieulay est confié à la société Recydem, située à Louches. Les déchèteries de Béthencourt, Marez, Beauvois, Caudry, Catnières, Saint-Aubert, Walincourt-Selvigny, Denain et Mortagne-du-Nord sont exploitées en régie. Par contre, pour celle de Le Cateau Cambrésis, la gestion du personnel et celle du haut de quai sont confiées pour moitié au SIAVED et moitié à la société SITA.

Enfin, la déchèterie de St-Amand-les-Eaux appartient à la société Malaquin mais est mise à disposition des usagers du SIAVED.

MORTAGNE



DENAIN



ST AMAND



Déchèteries
de la
Porte du Hainaut

NEUVILLE-SUR-
ESCAUT



DOUCHY-LES-
MINES



BEAUVOIS-
EN-CAMBRESIS



WALINCOURT-
SELVIGNY



SAINT-
AUBERT



Déchèteries
du
SYCTOMEC

BÉTHENCOURT



MARETZ



LE CATEAU-
CAMBRÉSIS



CATTENIÈRES



CAUDRY



CLARY



DES DÉCHÈTERIES « NOUVELLE GÉNÉRATION »

CONSTRUCTION DE DENAIN ET MORTAGNE-DU-NORD, MODERNISATION DE CAUDRY ET LE CATEAU ET PROCHAINEMENT CONSTRUCTION DE HÉRIN ET PECQUENCOURT D'ICI FIN 2015.

Après un vaste programme de rénovation entrepris il y a plusieurs années, des déchèteries «nouvelle génération» sont mises en service depuis 2012. Et ça continue.

Soucieux de la protection de l'environnement, le SIAVED a souhaité intégrer ces deux nouveaux outils dans une gestion territoriale et durable des déchets.

Les innovations sont :

- le local consacré à la réutilisation des encombrants,
- le parcours pédagogique en direction des scolaires,

la différenciation des flux routiers pour les camions et les véhicules légers.

Et suite à l'évolution des normes pour les Etablissements Recevants du Public (EPR), les nouvelles déchèteries disposent d'un quai fixe placé à une hauteur de 2,50 mètres avec un dispositif anti chutes, de gardes-corps en bout de bennes et de trottoirs près de celles-ci afin de mettre l'utilisateur en sécurité.

Enfin, la signalétique a été repensée et harmonisée suivant les préconisations de l'ADEME.



TOUJOURS PLUS DE DÉCHETS ACCEPTÉS SUR LES DÉCHÈTERIES DU SIAVED



SÉCURITÉ EN DÉCHÈTERIE NOTRE PRIORITÉ

LA DÉCHÈTERIE EST DEVENUE AU FIL DES ANNÉES, UN MAILLON ESSENTIEL TANT DANS LA GESTION DES ENCOMBRANTS QUE DANS LA DIMINUTION DES DÉCHARGES SAUVAGES. D'AILLEURS DE PLUS EN PLUS DE MATÉRIAUX SONT COLLECTÉS.

Hier, lieu de dépôt, aujourd'hui lieu de tri, il a été nécessaire de conformer les déchèteries aux normes du moment.

Ainsi, les déchèteries de Douchy les Mines, Aniche, Erre, Rieulay, Neuville et saint Aubert ont vu sécuriser leur zone de déchargement avec l'installation de murets et de bavettes ainsi qu'un trottoir anti-recul.

La sécurité dans les déchèteries est un axe primordial pour le SIAVED, qui s'est inspiré de solutions préconisées par la DREAL (direction régionale de l'équipement,

de l'aménagement et du logement) : la construction de murets de 70 cm et l'installation de bavettes de 30 cm de large pour faciliter l'évacuation des déchets des usagers et pour prévenir tout risque de chute dans les bennes.

Les travaux se sont poursuivis en 2014 avec la réhausse des bennes à gravats, toujours dans le but de mettre en sécurité les usagers en limitant la hauteur de chute.

Enfin, un système de vidéo-protection a été mis en place pour la sécurité des gardiens mais aussi des usagers.



NOUVELLES RÈGLES DE COLLECTE DE L'AMIANTE CIMENT-LIÉ EN DÉCHÈTERIE

Depuis le 1^{er} septembre 2013, le SIAVED expérimente jusqu'en décembre une nouvelle règle de collecte de l'amiante-ciment lié sur ses déchèteries.

Suite à l'arrêté du 21 décembre 2012, les exploitants des déchèteries ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante-ciment lié.

Ainsi, afin de limiter l'exposition du gardien aux risques encourus, l'impact environnemental et sanitaire sera

étudié avec rigueur tout en maîtrisant des coûts.

Dorénavant la collecte se fera uniquement si l'utilisateur a emballé ses déchets d'amiante-ciment lié dans un emballage plastique prévu à cet effet et disponible gratuitement en déchèterie.

Un justificatif de domicile sera demandé auprès de chaque usager qui apporte ses déchets et des registres de contrôle sont à signer.



LA COLLECTE EN DÉCHÈTERIE

LES TONNAGES

BILAN D'ACTIVITÉ : TABLEAU TONNAGES ET COÛTS DES DÉCHÈTERIES

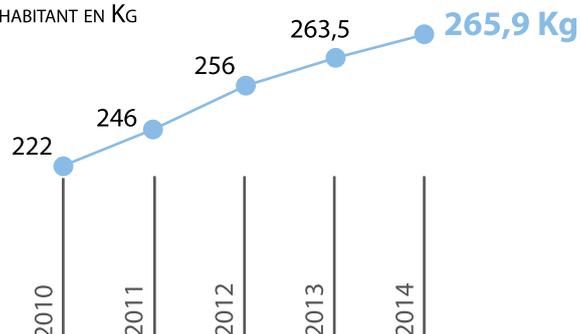
DÉCHÈTERIES	TONNAGES Hors éco-organisme	COÛT TOTAL *	COÛT/TONNE
Aniche	6 814	468 717 €	68,79 €
Douchy-les-Mines	9 849	576 048 €	58,49 €
Erre	7 447	489 149 €	65,68 €
Neuville-sur-Escaut	5 813	416 535 €	71,65 €
Le Cateau	2 866	255 036 €	88,99 €
Rieulay	6 645	452 965 €	68,17 €
TOTAL déchèteries en exploitation	39 434	2 658 450 €	67,41 €
Beauvois-en-Cambrésis	3 304	232 226 €	70,29 €
Béthencourt	589	62 177 €	105,56 €
Cattenières	740	62 518 €	84,48 €
Caudry	7 439	514 244 €	69,13 €
Clary	947	76 401 €	80,68 €
Marets	691	62 908 €	91,04 €
Saint-Aubert	6 190	423 924 €	68,48 €
Walincourt-Selvigny	1 277	95 990 €	75,17 €
Denain	7 502	522 960 €	69,71 €
Mortagne-du-Nord	2 893	254 916 €	88,11 €
TOTAL déchèteries en régie	31 572	2 308 264 €	73,11 €
Saint-Amand	8 543	690 469 €	80,82 €
TOTAL déchèterie mise à dispo	8 543	690 469 €	80,82 €
TONNAGE TOTAL	79 549	5 657 183 €	71,11 €

Pour rappel, depuis la création du syndicat, son territoire n'a cessé d'évoluer augmentant ainsi chaque année le nombre de déchèteries. De plus, pour garantir un service de proximité de qualité à nos usagers, le SIAVED construit en 2015, 2 nouvelles déchèteries.

* Ce coût comprend, les coûts de transport, traitement et partie fixe, les coûts de mise en ISDND et incinération.

Avec une population de 299 058 habitants en 2014 :
le ratio collecté par an et par habitant représente
265,9 kg contre **263,5 kg** en 2013.

ÉVOLUTION ANNUELLE DU RATIO COLLECTÉ EN DÉCHÈTERIES PAR HABITANT EN KG



LE TRAITEMENT LES EXUTOIRES

EXUTOIRES : TABLEAU DE VALORISATION

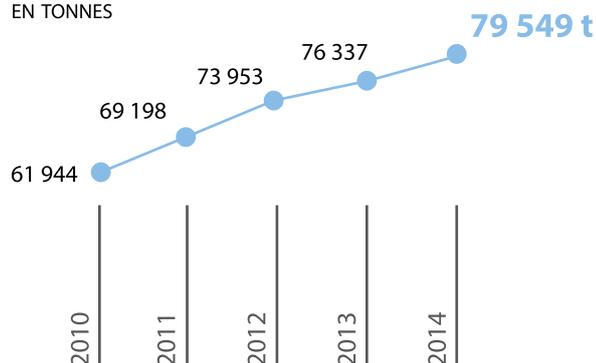
DÉCHETS	TRAITEMENT	FILIÈRES	TONNAGES	TAUX DE VALORISATION
Gravats	Valorisation matière	Travaux publics	30 344	100%
Ferraille	Valorisation matière	Acieries	1 293	95%
Papiers/cartons	Valorisation matière	Industrie papetière	1 615	100%
Bois	Valo. matière/énergie	Combustion ou bois aggloméré	7 477	99%
Encombrants	Valo. matière/énergie	Cf. Traitement des encombrant	16 397	70%
Déchets Verts	Compostage	Compost	21 344	100%
Amiante-ciment lié	ISDND		847	0%
Déchets Diffus Spécifiques + Emballages souillés.	Valorisation matière	Centre de traitement agréés	134	100%
TOTAL			79 451	83%

ÉCO-ORGANISMES : TABLEAU DE VALORISATION/RECYCLAGE

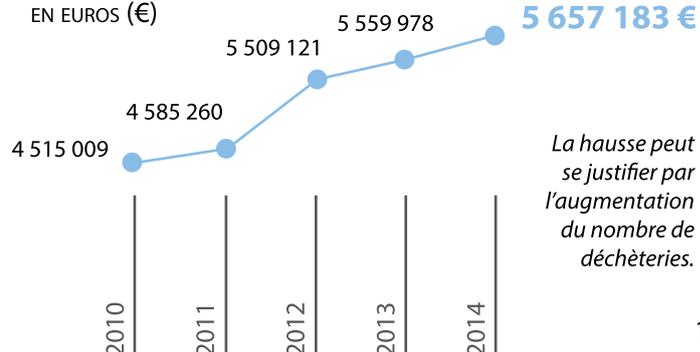
DÉCHETS	ÉCO-ORGANISME	TONNAGES	TAUX DE VALORISATION	SOUTIEN (€)
DEEE	éco-système	1 200 T	1 052 T - 87,6%	72 677 €
Piles et batteries	Corepile	6 645 Kg	NC	Collecte Gratuite
Textiles	Le Relais	822 399 Kg	NC	Collecte Gratuite
Huiles Noires	Chimirec	89 921 Kg	NC	
Mobilier	éco-Mobilier (avril à déc)	398,5 T	NC	NC
DDS	éco-DDS	291,6 T	100%	13 465 €
Pneus	Aliapur	197,4 T	100%	Collecte gratuite
Lampes et néons	Recylum	3 645 Kg	NC	Collecte gratuite
Radiographies	Rhones Alpes Argent	NC	NC	Collecte gratuite
Huile de friture	Gecco	6 642 Kg	NC	Collecte gratuite
Cartouches d'encre	LVL	1 511,44 Kg	487,04 Kg - 32,2%	Collecte gratuite
TOTAL		3 018 263 KG		

NC : non communiqué

ÉVOLUTION ANNUELLE DES TONNAGES EN DÉCHÈTERIES
EN TONNES



ÉVOLUTION ANNUELLE DES COÛTS DES DÉCHÈTERIES
EN EUROS (€)



La hausse peut se justifier par l'augmentation du nombre de déchèteries.

LA VALORISATION MATIÈRE RECYCLAGE ET RÉEMPLOI

Le bois va devenir soit du combustible pour chaufferie soit un produit pour faire du bois aggloméré.

Les papiers-cartons sont recyclés à 100% dans l'industrie papetière.

Les déchets verts sont transformés en compost (valorisation agricole).

Les gravats sont traités sur une plateforme de traitement de gravats. On en valorise 100%. Ils servent à faire des agrégats pour les travaux publics.

Les DEEE (déchets d'équipement électrique et électronique) sont remis en état et réutilisés ou sont transformés en matières premières secondaires ou en énergie.

La ferraille rejoint les aciéries.

Les huiles de friture sont valorisées en matière première brute servant à la fabrication du biodiésel.

Les huiles minérales servent de combustibles.

Les piles et accumulateurs sont recyclés (leurs différents composants sont séparés et peuvent servir dans la robinetterie ou dans la fabrication de gouttières...).

Les pneus sont transformés pour devenir des terrains de jeu ou du revêtement routier.

Le verre des bouteilles rejoint les verreries.

Les encombrants sont traités sur une plateforme de tri. On en valorise 35 %. Le reste est soit incinéré soit enfoui.

Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS) vont rejoindre les centres de traitement agréés pour ce type de déchets. Valorisation matière et énergie.

L'amiante ciment part en ISDND (filière d'élimination).

Les textiles partent sur des plateformes de tri pour être recyclés.



LE RÉEMPLOI : PRÉSENCE DE VALORISTES EN DÉCHÈTERIES

Depuis octobre 2012, un partenariat avec l'association locale ACTION, basée à Avesnes-les-Aubert, a été signé pour promouvoir la réutilisation et le réemploi en déchèteries.

Elle a donc placé sur les déchèteries du Sud (Catésis-Caudrésis) des valoristes qui sont chargés de récupérer les déchets pouvant être réutilisés.

L'action réalisée sur l'année 2013 est reconduite pour l'année 2014.

Taux de valorisation :

Collectés : **13,7 tonnes**

Réemploi- réutilisation - revente : **13,5 tonnes (98%)**

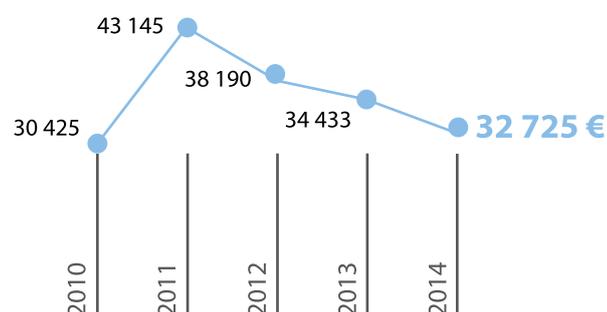


INDICATEURS FINANCIERS

LES RECETTES EN DÉCHÈTERIES



ÉVOLUTION ANNUELLE DES RECETTES DES ARTISANS EN EUROS (€)



COMMERÇANTS ET ARTISANS : TABLEAU DES RECETTES DES ARTISANS PAR DÉCHÈTERIE

DÉCHÈTERIES	NOMBRE DE PASSAGES *	NOMBRE D'ARTISANS PASSÉS	RECETTES (€)
Aniche	53	9	1 575
Erre	53	11	1 775
Rieulay	50	9	1 550
TOTAL CCCO	156	29	4 900
Denain	51	12	1 750
Douchy-les-Mines	294	11	12 350
Mortagne-du-Nord	14	4	600
Neuville-sur-Escout	35	7	1 525
TOTAL CAPH	394	34	16 225
Beauvois-en-Cambrésis	65	14	1 950
Béthencourt	0	0	0
Cattenières	0	0	0
Caudry	147	35	5 475
Clary	0	0	0
Le Cateau	62	14	1 750
Maretz	0	0	0
Saint-Aubert	64	9	2 300
Walincourt-Selvigny	3	3	125
TOTAL SYCTOMEC	363	75	11 600
TONNAGE TOTAL	913	138	32 725 €

* Plusieurs types de déchets peuvent être déposés par passage et un artisan peut faire plusieurs passages dans la même ou dans plusieurs déchèteries.

AUTRES RECETTES : LIÉES À L'EXPLOITATION DES DÉCHÈTERIES

GISEMENTS	TONNAGES	RECETTES (€)
Ferraille	1 293	31 234
Cartons	1 615	34 236
TOTAL	2 908	65 470 €

MES DÉCHETS... DE L'ÉNERGIE À REVENDRE !

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE :
UN COEFFICIENT DE 60,4%



2015

Installation d'un hydrocondenseur pour valoriser la chaleur fatale

2014

Envoi de chaleur dans le Réseau de Chauffage Urbain de Douchy-les-Mines (1500 logements et des bâtiments publics)

2004

Transformation de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) en Centre de Valorisation Énergétique (CVE)

1994

Installation d'une chaîne automatisée pour le traitement des déchets hospitaliers

1977

Construction de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères

L'usine d'incinération de Douchy-les-Mines a vu le jour en 1977 avant de se transformer en 2005 en un centre de valorisation énergétique avec **production d'électricité**.

L'installation traite dans le **respect des normes européennes** en matière de rejets atmosphériques, les déchets ménagers et assimilés (DMA) et les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI).

Elle a une capacité nominale de traitement par an de **88 000 tonnes** d'ordures ménagères résiduelles, dont **6 000 tonnes** de déchets ménagers banals et **6 000 tonnes** de déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI).

L'incinération des DMA produit des mâchefers et des Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM) qui sont valorisés.

En 2013, un contrat de fourniture d'énergie a été signé entre le SIAVED et la SEC.

Depuis le 30 octobre 2014, le CVE alimente le réseau de chauffage urbain qui fournit de la chaleur à 1 500 logements douchinois et autres bâtiments publics.

Le premier jour de mise en service près de 100 Mégawatts ont été distribués dans le réseau.



91 294 t
tonnes
incinérées

75 658 t

Ordures Ménagères Résiduelles OMR

4 686 t

déchets hospitaliers

3 501 t

refus de la collecte sélective

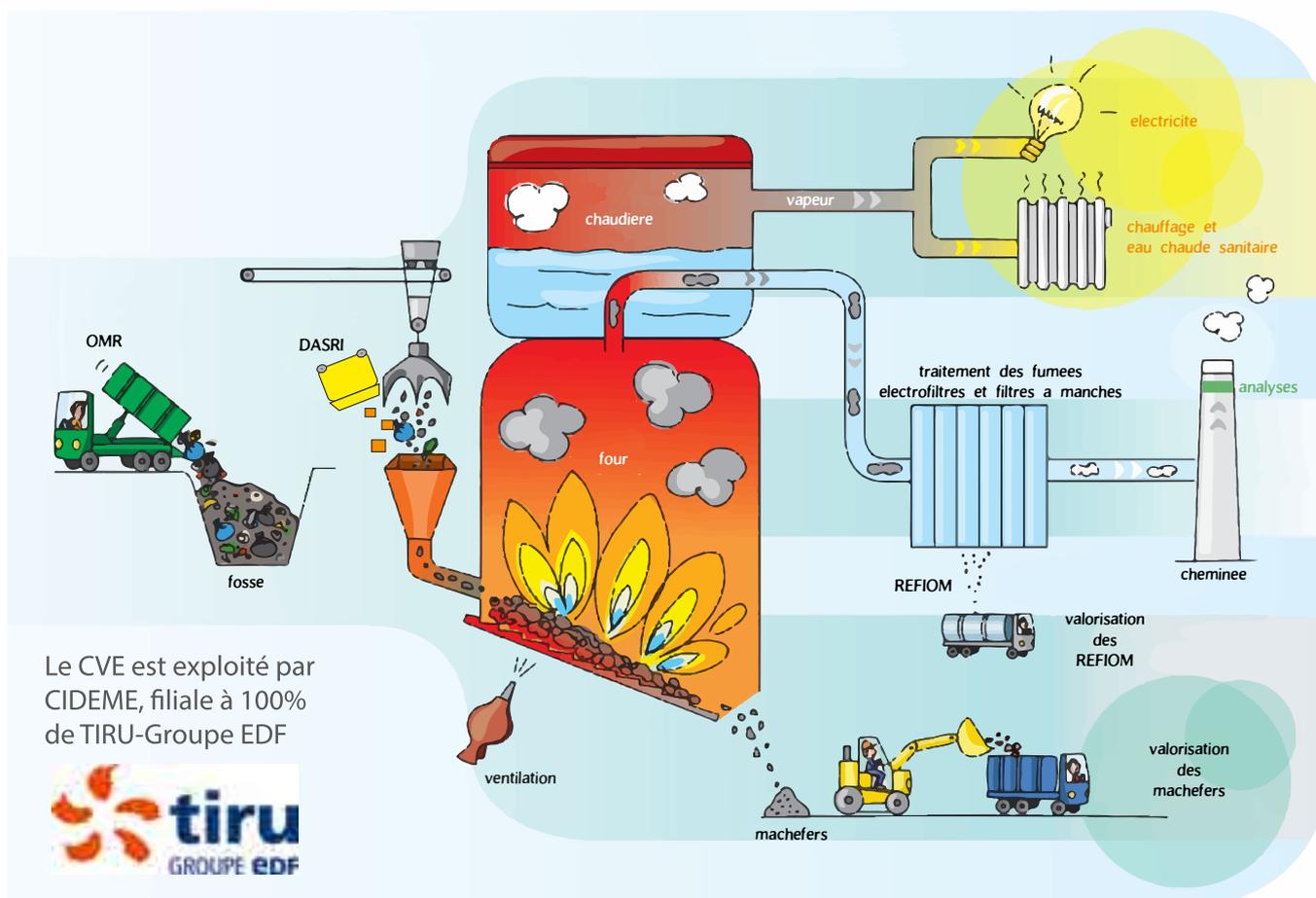
661 t

déchets des entreprises privées

6 788 t

refus de la collecte des encombrants

FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE : SYNOPTIQUE SIMPLIFIÉ DU CVE DE DOUCHY-LES-MINES



LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS :

Une fois pesé, le camion décharge les déchets dans la fosse. Le grappin alimente les trémies des fours.

Lors de la combustion, les déchets libèrent des gaz chargés en énergie et en polluants. L'énergie est récupérée sous forme de vapeur grâce à une chaudière. Cette vapeur est ensuite transformée en électricité au moyen d'un groupe turbo-alternateur (GTA) et permet également de chauffer de l'eau qui alimente le réseau de chauffage urbain de Douchy-les-Mines au moyen d'échangeurs.

La pollution des gaz est traitée sous deux formes : un électro filtre qui capte les poussières en suspension, et un système de traitement gazeux qui injecte du bicarbonate de soude et du dioxyde de soufre dans les gaz issus de la combustion des déchets. Ce système de traitement gazeux composé d'un broyeur à bicar et d'un filtre à manches, captant les particules de bicar, permet de neutraliser les acides contenus dans les gaz. En fin de parcours ceux-ci sont analysés en continu suivant la réglementation en vigueur. Ces analyses permettent de réguler automatiquement le système de traitement gazeux.

En fin de combustion, la partie minérale (mâchefers) est stockée et envoyée pour traitement sur la plateforme de valorisation à la société RECYDEM.

Il en ressort 21% du tonnage incinéré.

Enfin, le CVE produit des Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM) qui sont des particules solides contenues dans les gaz de combustion captés par les électrofiltres et les filtres à manches.

En moyenne, les REFIOM représentent 2,8% du tonnage entrant. Ils sont traités en Allemagne pour être utilisés comme matériaux d'étalement dans les mines de sel (valorisation matière 100%).

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX (DASRI) :

Depuis 1994, le CVE dispose d'une chaîne de traitement des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI). Les centres hospitaliers, les cliniques, les professions libérales de santé et les pharmacies du Nord-Pas-de-Calais, de l'Aisne et de l'Oise utilisent le savoir-faire du SIAVED pour traiter leurs déchets.

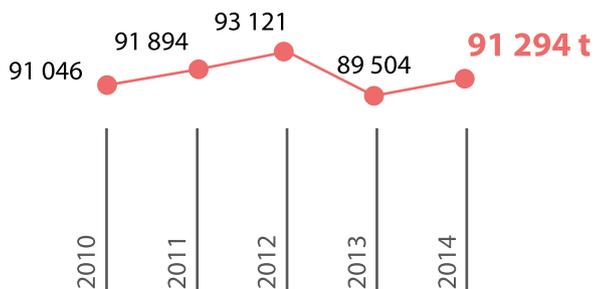
Les déchets hospitaliers sont traités grâce à une chaîne entièrement automatisée sans aucune intervention humaine. Insérés directement dans les fours en même temps que les OMR, ils suivent le même parcours de traitement.

LE TRAITEMENT L'INCINÉRATION DES DÉCHETS

BILAN D'ACTIVITÉ : TABLEAU DES TONNAGES INCINÉRÉS

INCINÉRATION DES DÉCHETS	TONNAGES 2014	ÉVOLUTION 2013/2014	COÛT DU MARCHÉ (€)
Au CVE de Douchy-les-Mines			
Ordures Ménagères (OM) :	75 658		
CAPH	36 449	- 8,1 %	
CCCO	14 791	- 7,4 %	
SYCTOMEC	15 329	- 16,5 %	
SYMEVAD	6 618	+ 37,8 %	
Entreprises Privées	2 471		
DASRI	4 686	- 14,6 %	
Refus Collecte Sélective (DICS)	3 501		
Refus encombrants déchèteries +pàp (DICS-E)	6 788	+ 14,4 %	
Déchets Entreprises privées	661		
TOTAL INCINERES CVE DOUCHY	91 294	+ 2 %	4 999 023 €
Au CVE de St-Saulve (ECOVALOR)			
CAPH	7 303		
TOTAL INCINERES CVE ST SAULVE	7 303	+ 14,2 %	617 644 €

ÉVOLUTION ANNUELLE DU TONNAGE INCINÉRÉ AU CVE DE DOUCHY EN TONNES



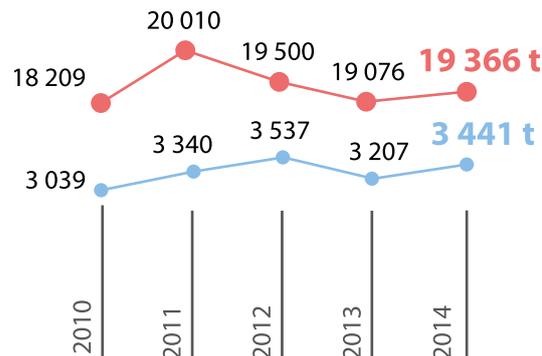
COMMENTAIRES :

Les arrêts programmés ont été plus importants qu'en 2013 du fait des travaux sur les chaudières et de la prolongation de l'arrêt technique. Pour ne pas impacter la performance énergétique, la mise en place des nouveaux équipements thermiques de valorisation à quant à elle été faite « en temps masqué ».

BILAN D'ACTIVITÉ : TABLEAU DES TONNAGES DES SOUS-PRODUITS

	TONNAGES 2014	% / OM INCINÉRÉE
Déchets incinérés	91 294	
Production de mâchefers ●	19 366	21,21 %
Production de REFIOM ●	3 441	3,77 %

ÉVOLUTION ANNUELLE DU TONNAGE DES SOUS-PRODUITS EN TONNES POUR LES MÂCHEFERS EN KG POUR LES REFIOM



COMMENTAIRES :

Les mâchefers produits par le CVE de Douchy sont traités sur la plateforme de RECYDEM pour être utilisés dans des travaux.

En 2014, 33 902 tonnes de mâchefers ont été utilisés pour réaliser les chantiers : Roeux rue Jean Jaurès, Haulchin rue Macarez, Louches Recydem, Beuvrages cité Fénélon, Erre rue Parent....

LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

PRODUCTION D'ÉNERGIE

BILAN D'ACTIVITÉ : TABLEAU VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

91 296 TONNES	DISPONIBILITÉ	ARRETS TECHNIQUES	PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE	RECETTES (€)
Ligne 1	86,32 %	1 178 h	111 192 t	
Ligne 2	87,51 %	797 h	108 405 t	
GTA : Electricité	82,08 %	1 574 h	36 145 Mwh	1 742 915
RCU : Chauffage	100 %	0 h	5 224 Mwh	120 140
TOTAL				1 863 055 €

La production de vapeur a légèrement baissé : 219 597 tonnes soit -1,7 % par rapport à 2013. Du fait de l'arrêt technique, la production énergétique électrique a baissé (-8 % par rapport à 2013).

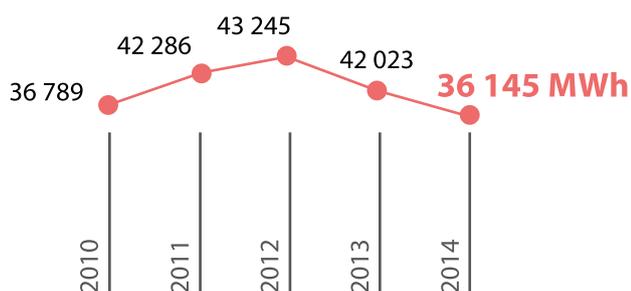
83,34 % de cette énergie (30 124 MWh) sont exportés vers le réseau EDF et le reste consommé par le CVE et le SIAVED.

Avec 2,38 tonnes, le rendement de la récupération énergétique (tonne de vapeur produite/tonne in-

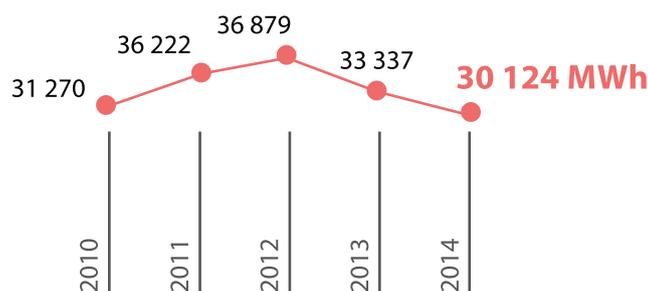
cinérée) est stable et les rendements annuels de la valorisation énergétique sont à un bon niveau (177 kWh produit par 442 T vapeur).

Au sens réglementaire, le taux de valorisation énergétique de l'installation est de 60,4 % et donc supérieur à la limite des 60%. Le SIAVED peut donc prétendre à l'application d'un taux réduit de TGAP : 4 % au lieu de 8 %.

ÉVOLUTION ANNUELLE ÉLECTRICITÉ PRODUITE EN MWh



ÉVOLUTION ANNUELLE ÉLECTRICITÉ VENDUE À EDF EN MWh



COMMENTAIRES :

Pour valoriser encore plus d'énergie et accroître la mixité énergétique de sa valorisation, le SIAVED a en projet la mise en place d'un hydrocondenseur en parallèle de l'actuel aérocondenseur. Il permettra de valoriser la chaleur fatale à la sortie du GTA (turbine) environ 112 GWh et permettra de mener à bien un certain nombre de projet comme l'implantation de serres agricoles chauffées par le CVE.



LE SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES REJETS ATMOSPHÉRIQUES

Les règles strictes de l'incinération : les incinérateurs sont des installations industrielles de combustion qui sont les plus contrôlées en France et en Europe et dont les émissions sont les plus limitées par la réglementation. Pour les fumées, par exemple, plusieurs paramètres ou substances doivent être mesurés et analysés, parfois en continu : poussières, carbone organique volatil total, chlorure d'hydrogène, fluorure d'hydrogène, dioxyde de soufre, oxydes d'azotes, monoxyde de carbone, vapeur d'eau, dioxines...

L'arrêté du 3 août 2010 impose la réalisation de la mesure en semi-continu des émissions de dioxines et furannes sur toutes les usines d'incinération des déchets non dangereux à compter du 1er juillet 2014.

Ainsi le CVE de Douchy-les-Mines est étroitement contrôlé et surveillé, non seulement par les services du SIAVED, qui s'entourent d'auditeurs extérieurs, mais aussi des communes voisines et des associations environnementales adhérentes au comité de suivi et à la CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance).

Le contrôle des rejets atmosphériques : à compter du 1er juillet 2014, la nouvelle réglementation liée à la surveillance des rejets atmosphériques des usines d'incinération et à la performance énergétique, instaure l'obligation de mesurer en semi-continu les dioxines et les furannes.

Le SIAVED a donc installé de nouveaux préleveurs sur son Centre de Valorisation Energétique. Le principe est de prélever en continu un échantillon de fumées. Celles-ci passent dans une cartouche, dans laquelle sont piégés les dioxines et les furannes.

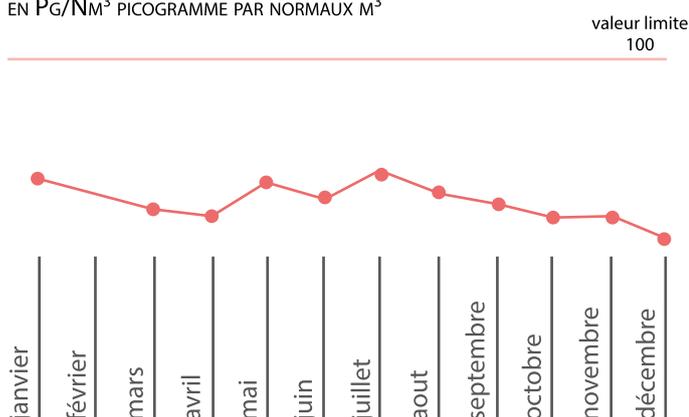
La cartouche est remplacée au bout de 4 semaines pour être analysée par un laboratoire extérieur. Le résultat permet de connaître le taux de concentration de dioxines et de furannes dans l'air.

Ainsi, vous retrouvez ci-après les résultats mois par mois des prélèvements qui sont diffusés semestriellement. Les valeurs indiquées sont en picogramme (pg).

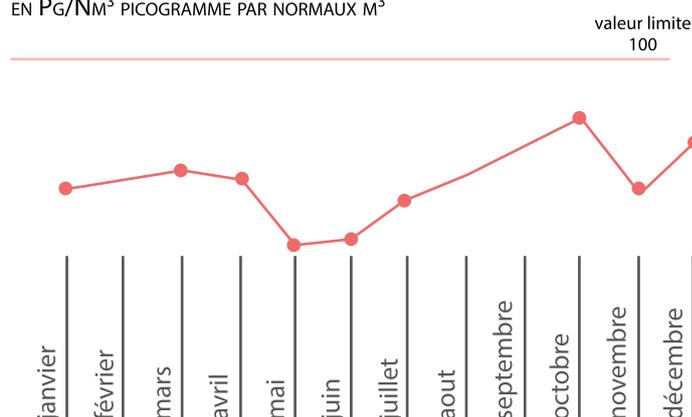
BILAN D'ACTIVITÉ : TABLEAU D'ANALYSES DES REJETS ATMOSPHÉRIQUES

DATE	LIGNE 1	LIGNE 2	VALEUR LIMITE
14/01/2014	58	42	100
11/03/2014	29	62	100
09/04/2014	25	51	100
06/05/2014	50	19	100
30/06/2014	39	20	100
28/07/2014	53	43	100
25/08/2014	45	NC	100
22/09/2014	36	-	100
20/10/2014	26	75	100
17/11/2014	27	41	100
15/12/2014	20	60	100

ÉVOLUTION MENSUELLE DES PRÉLÈVEMENTS LIGNE 1
EN PG/NM³ PICOGRAMME PAR NORMAUX M³



ÉVOLUTION MENSUELLE DES PRÉLÈVEMENTS LIGNE 2
EN PG/NM³ PICOGRAMME PAR NORMAUX M³



INDICATEURS FINANCIERS

DÉPENSES ET RECETTES DU CVE

BILAN D'ACTIVITÉ : TABLEAU DES DÉPENSES LIÉES AU CVE

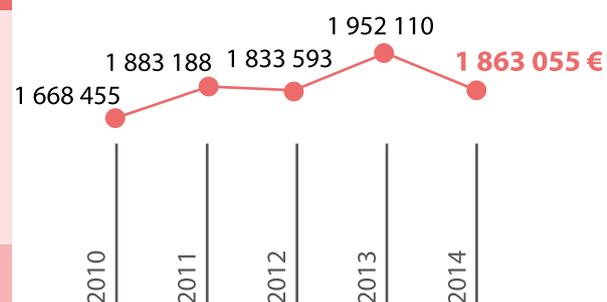
		TONNAGES 2014	COÛTS HT DU MARCHÉ (€)
PARTIE FIXE			2 204 943 €
PARTIE VARIABLE	Déchets ménagers	75 658	1 447 874 €
	Déchets ménagers banals et déchets indésirables de la collecte sélective	10 950	170 662 €
	Déchets hospitaliers	4 686	311 236 €
	<i>Bicarbonate</i>	<i>(1 610 t)</i>	353 945 €
	Sous total marché d'exploitation du CVE		4 488 660 €
	REFIOM (tonnage produit par l'incinération)	3 441 t	510 363 €
	Coût d'exploitation général (hors investissement)		4 999 023 €

y compris la révision définitive des prix

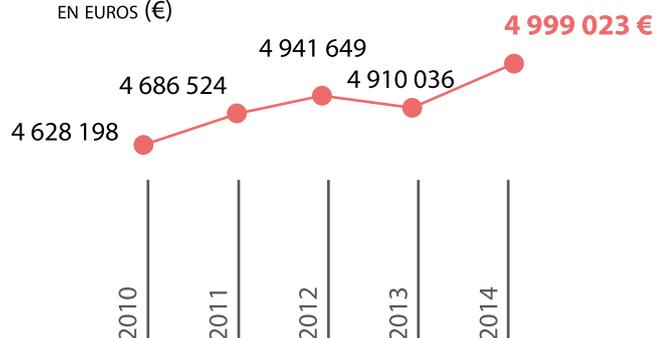
BILAN D'ACTIVITÉ : TABLEAU DES RECETTES ÉNERGÉTIQUE DU CVE

	TONNAGES 2014	RECETTES (€)
Production électrique	36 145 MWh	1 742 915
Production de chaleur RCU	5 224 MWh	120 140
TOTAL		1 863 055 €

ÉVOLUTION ANNUELLE DES RECETTES ÉNERGÉTIQUES EN EUROS (€)



ÉVOLUTION ANNUELLE DES DÉPENSES D'EXPLOITATION EN EUROS (€)



Au 31 décembre 2014, l'objectif des 2 505 MWh a été largement dépassé avec une fourniture de 2 729 MWh pour le seul mois de décembre.

Ainsi, le CVE a couvert 100% des besoins du réseau et la chaufferie n'a pas eu recours à l'énergie fossile pour d'éventuel complément en énergie.

LA COGÉNÉRATION

ZOOM SUR LE RÉSEAU DE CHAUFFAGE

AVEC LA COGÉNÉRATION LE SIAVED, NOUVEAU FOURNISSEUR D'ÉNERGIE

UNE ÉNERGIE DE RÉCUPÉRATION POUR FAIRE DE LA COGÉNÉRATION

Après récupération de ce qui peut être recyclé ou composté, 50% à 70% de nos déchets ménagers ne peuvent être qu'incinérés ou mis en décharge. A ceux-ci s'ajoutent les déchets ménagers banals (DMB) et les DASRI. L'incinération des déchets libère des quantités de chaleur très importantes qui, plutôt que d'être relâchées dans l'atmosphère, ont tout intérêt à être valorisées.

Depuis sa mise en service, l'usine d'incinération de Douchy-les-Mines a fait l'objet de plusieurs séries de grands travaux avec la mise en place de la valorisation énergétique en 2003/2004 et la modification de la chaîne des déchets d'activités de soin à risques infectieux (DASRI) en 2007.

Aujourd'hui, avec son Centre de Valorisation Energé-

tique, le SIAVED assure la fourniture de chaleur au réseau de chauffage urbain existant de Douchy-les-Mines et a augmenté la captation thermique de ses deux lignes pour développer d'autres projets.

Ce réseau de chaleur est un moyen tout comme la production d'électricité de valoriser l'énergie produite par l'incinération des déchets. On parle de valorisation énergétique. Le CVE qui produit simultanément de l'électricité et alimente un réseau de chaleur à partir du même process fait de la cogénération.

En somme, le SIAVED réussit le pari de redéfinir les ordures ménagères non plus comme des déchets mais comme une source d'énergie, une énergie de récupération à l'heure où les énergies fossiles se font rares.



UN CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE PERFORMANT

Depuis les travaux de cogénération et la mise en service du réseau, l'ensemble de l'installation se comporte de manière optimale. Grâce à l'amélioration de la captation thermique des fours/chaudières, la production de chaleur répond à la demande du réseau de chaleur urbain (3,9 MW produits en moyenne) tout en maintenant un haut niveau de production électrique (5,8 MW

produits en moyenne et 4,9 MW exportés).

De plus, grâce à l'ensemble des travaux réalisés sur les fours, le traitement des fumées et le réglage de combustion, le CVE n'a enregistré aucun dépassement des valeurs limites de rejets de polluants durant les mois de décembre, janvier et jusqu'à février (soit de la mise en service du réseau jusqu'à ce jour).

UN AMÉNAGEMENT URBAIN DURABLE AUX NOMBREUX ATOUTS : UN PROJET AUX NOMBREUX AVANTAGES

Les villes qui adoptent un réseau de chaleur urbain (RCU) évitent chaque année le rejet de dizaines de milliers de tonnes de CO₂. Ce type de réseau réduit la pollution locale en évitant l'installation de nombreuses chaudières individuelles.

Un centre de contrôle gère en continu la chaufferie, ce qui permet d'optimiser le rendement général et de surveiller les rejets atmosphériques.

En diversifiant le bouquet énergétique qui alimente son réseau, la ville accroît son indépendance énergétique et assure une plus grande sécurité de fourniture de chauffage à ses utilisateurs, **le tout à un prix global compétitif moins sujet aux hausses de prix des énergies fossiles** (fioul, gaz).



DES ATOUTS À PLUSIEURS NIVEAUX.

Des avantages techniques et environnementaux.

Les réseaux de chaleur représentent un levier important pour réduire l'impact du chauffage sur la pollution locale et le dérèglement climatique.

Les bâtiments représentent 23% des émissions françaises de CO₂ et 46% de la consommation d'énergie finale. Le chauffage représente les 2/3 de cette consommation d'énergie, ainsi que la majeure partie des émissions de CO₂ en raison de la teneur élevée en carbone des énergies fossiles utilisées, y compris pour la production d'électricité en période de pointe. Les réseaux de chaleur sont le seul moyen d'utiliser à grande échelle certaines énergies renouvelables telles que l'incinération des déchets.

La chaufferie évite la multitude de chaudières individuelles et de cheminées aux émissions souvent non maîtrisées.

La dimension de cette installation permet de justifier des investissements dans une technologie à très haut rendement et des équipements de diminution et de traitement des polluants.

La maîtrise des factures.

Ce mix énergétique diversifié et non figé dans le temps garantit une meilleure stabilité des coûts pour les opérateurs et des prix pour les usagers, comparativement par exemple au gaz ou même à l'électricité dont les tarifs vont encore augmenter fortement dans les prochaines années.

La lutte contre la précarité énergétique.

La valorisation des énergies locales est un atout précieux pour lutter contre la précarité énergétique qui va continuer de toucher de plus en plus de ménages, avec une croissance qui suivra directement l'évolution des prix des énergies.

Il permet de s'adapter aux besoins fluctuants en chaleur de la manière la plus économique possible en choisissant en permanence l'énergie la moins chère, garantissant ainsi une relative stabilité des prix.

Il va permettre une sécurité d'approvisionnement et garantir la continuité du service.

Le développement de l'emploi local.

La valorisation des énergies locales et renouvelables, le développement des réseaux de chaleur génèrent plus d'activité économique que les énergies fossiles ou le chauffage électrique. Pour une même consommation d'énergie, utiliser une énergie de récupération génère 3 fois plus d'emplois, souvent de proximité : exploitation, travaux d'équipement, maintenance... non délocalisable.

La taille des projets dans les réseaux de chaleur est en outre de nature à structurer les filières locales, au niveau de la construction et de la maintenance.

Une densité énergétique.

La pertinence de ce réseau est d'autant plus grande que les bâtiments consommateurs de chaleur sont proches les uns des autres.

CETTE SOLUTION PERMET UNE GRANDE FLEXIBILITÉ ET
UNE DIVERSITÉ ÉNERGÉTIQUE ESSENTIELLE DANS LE CONTEXTE ACTUEL.

LES DÉCHETS VERTS

PORTE À PORTE OU POINTS DE COLLECTE

LA COLLECTE :

Les collectivités adhérentes gèrent la collecte des déchets verts en porte à porte ou en point de collecte.

Ces déchets une fois collectés sont transformés en compost, qui sert ensuite d'amendement organique à l'agriculture, conformément aux normes NFU-44-051.

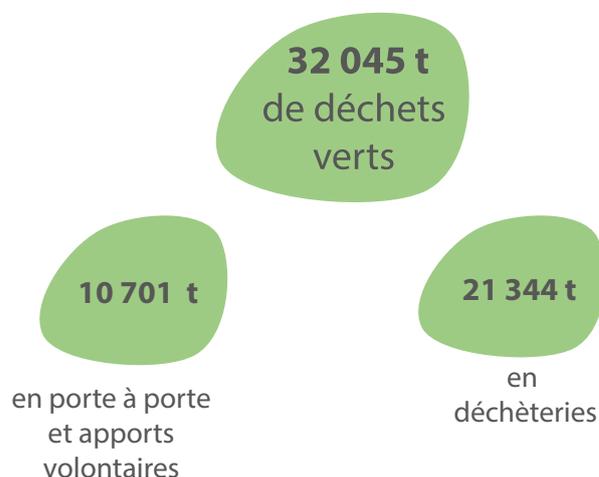
Sur le territoire du SIAVED, la valorisation organique des déchets sous forme de compostage se réalise pour quatre flux de déchets différents :

pour les déchets végétaux collectés par les services techniques des communes du périmètre du SIAVED,

Pour les déchets végétaux collectés en porte à porte chez l'habitant comme pour la CCCO,

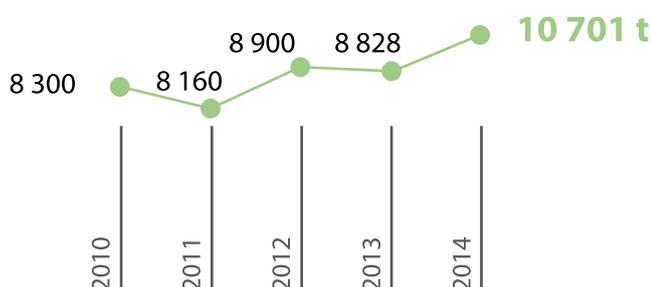
pour les déchets végétaux collectés dans le réseau de déchèteries du SIAVED,

pour les déchets végétaux collectés en points d'apports avec 5 « espaces déchets verts » sur l'ensemble du territoire de la CAPH : Escaupont, Haulchin-Thiant, La Sentinelle, Trith-st-léger et Wallers,

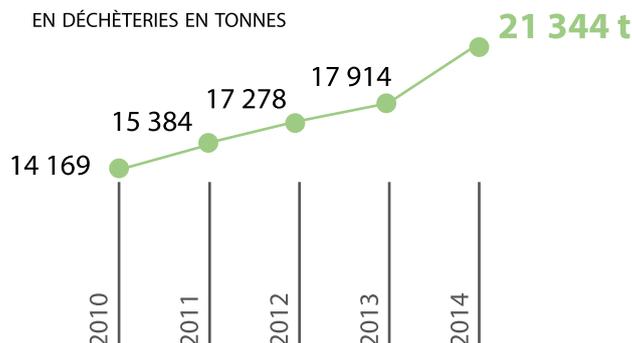


DÉCHETS VERTS	TONNAGES 2014	RATION PAR AN ET PAR HAB. (KG)	COÛT DU MARCHÉ (€)
CAPH	2 374	15,10	69 216
SYCTOMECC	137	1,88	3 073
CCCO	8 190	118,92	238 818
TOTAL	10 701	35,78	311 107 €

ÉVOLUTION ANNUELLE DU TONNAGES DES DÉCHETS VERTS EN PORTE À PORTE ET POINT DE COLLECTE EN TONNES



ÉVOLUTION ANNUELLE DU TONNAGES DES DÉCHETS VERTS EN DÉCHÈTERIES EN TONNES



LE TRAITEMENT

PLATEFORME DE COMPOSTAGE

ACCEPTATION SUR SITE :

- LOURCHES (RECYDEM)
- NAVES (SITA)

Lors de la collecte, sont acceptés sur les plateformes de compostage, les seuls déchets verts provenant des cours et des jardins des particuliers (tontes de pelouses, feuilles mortes, petits branchages de moins de 10 cm de diamètre mis en fagots d'un mètre maximum liés avec de la ficelle) et ceux collectés en déchèteries.

Ils sont acheminés sur le site pour être traités et valorisés dans les mêmes conditions.

Dès leur entrée sur la plateforme de compostage, les camions sont contrôlés pour vérifier qu'ils ne transportent pas de déchets radioactifs puis pesés sur le pont bascule.



TRAITEMENT SUR SITE :

Les déchets verts sont d'abord préparés : les tontes de pelouses sont mélangées avec du structurant (copeaux de bois) et les branchages sont broyés.

Le broyat est stocké pendant 4 semaines sur une dalle pour y être ventilé.

Des contrôles réguliers de température et de taux d'oxygène sont effectués afin de vérifier la bonne fermentation et la maturation des produits.

Les déchets verts sont ensuite placés en tas appelés andains sur une dalle de maturation pendant 8 semaines.

Les déchets maturés passent par un crible et les refus retournent dans le broyeur avec les déchets verts arrivants.



VALORISATION MATIÈRE À 100 %

LA COLLECTE DES PROPRES ET SECS EMBALLAGES, PAPIERS ET VERRE

Les collectivités adhérentes organisent la collecte sélective des déchets propres et secs : les flaconnages et autres bouteilles en plastique, les journaux, les magazines, le verre, les emballages en acier et en aluminium, les cartons et les cartonnettes.

Une fois collectés, les emballages issus de la collecte sélective rejoignent les centres de tri de Lourches ou de St Amand les Eaux, où ils sont triés, mis en balles et stockés avant de rejoindre les filières de recyclage.

Les matériaux triés sont revendus à différents repreneurs par les collectivités adhérentes et chaque tonne valorisée bénéficie d'un soutien versé par Eco-Emballages.



LA COLLECTE DES EMBALLAGES ET PAPIERS :

La collecte des emballages et recyclables se fait en bacs pour l'ensemble de nos adhérents sauf pour la Ville de St-Amand sur la CAPH où elle se fait en sacs jaunes.

De manière générale les tonnages restent constants.

LA COLLECTE DU VERRE :

Le verre est collecté en bacs sur l'ensemble du territoire mais des conteneurs d'apports volontaires sont disponibles sur l'ensemble du territoire ainsi qu'en déchèteries.

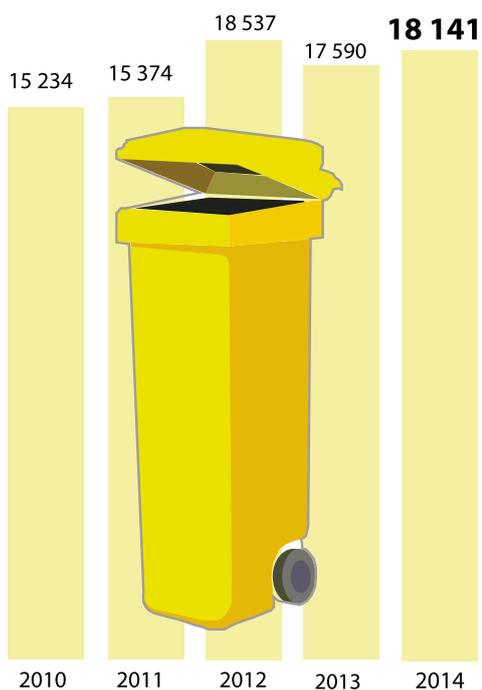
13 813 t
emballages
+ cartons

12 606 t
de
verre

3 501 t

de
refus de tri

COLLECTE	TRAITEMENT	TONNAGE 2014	RATION PAR AN ET PAR HAB. (KG)	COÛT DU MARCHÉ (€)
PROPRES ET SECS				
CAPH	TRI ET	7 266	46,2	
SYCTOMEC	VALORISATION	3 029	41,5	
CCCO	MATIÈRE	3 518	51	
TOTAL		13 813	46,2	
VERRE				
CAPH	TRI ET	6 013	38,2	
SYCTOMEC	VALORISATION	3 206	46,6	
CCCO	MATIÈRE	3 387	46,4	
TOTAL		12 606	42,2	
TOTAL		26 419	88,3	3 339 055 €
REFUS DE TRI	ENFOUISSEMENT INCINÉRATION	3 501	11,7	

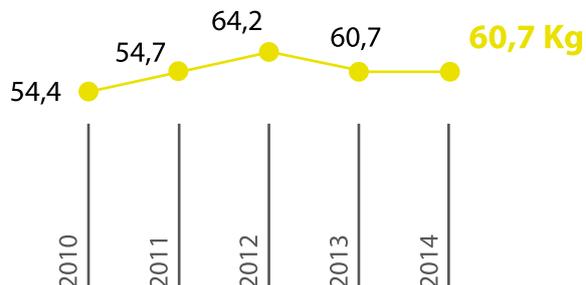


Dans le nouveau marché les factures se payent à la tonne sortante valorisée. Cela explique la différence de tonnage entre le tableau récapitulatif et le schéma d'évolution qui lui représente les tonnages entrant de propres et secs.

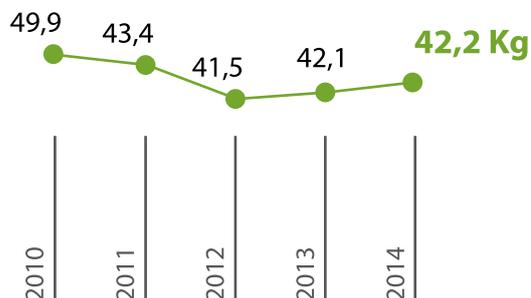


La différence de 829 tonnes provient du fait que tous les matériaux non pas été expédiés avant le 31/12/2014.

ÉVOLUTION ANNUELLE DU RATIO PAR HABITANT DE PROPRES ET SECS EN KG



ÉVOLUTION ANNUELLE DU RATIO PAR HABITANT DE VERRE EN KG



LE TRAITEMENT CENTRE DE TRI

ACCEPTATION SUR SITE :

- LOURCHES (RECYDEM)
- SAINT-AMAND-LES-EAUX (MALAQUIN)

Les camions déversent les déchets sur la plateforme de stockage du centre de tri. D'un côté le verre, de l'autre les propres et secs.

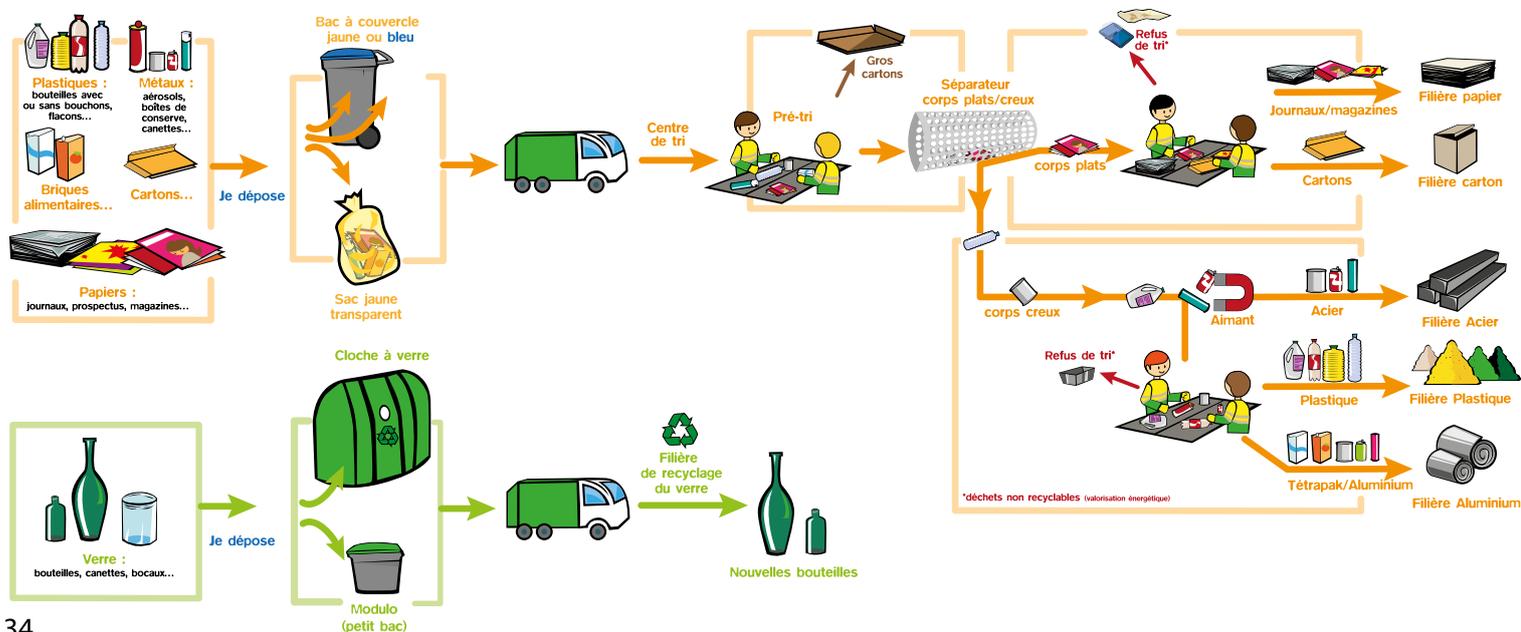
Une « chargeuse » reprend les déchets propres et secs stockés pour alimenter la chaîne de tri (tri manuel et tri automatique) alors que le verre est acheminé en verrerie pour y être recyclé.

Un système d'électro-aimant retire les ferrailles.

Un trommel sépare les « fines », les journaux, magazines et les emballages ménagers.

Des agents trient les différentes catégories de déchets :

- Les PET clairs (bouteilles d'eau plate...).
- Les PET foncés (bouteilles d'eau pétillante).
- Les PEHD (bouteilles de lait, flacons de lessive...).
- Les tétra-brik ou ELA (briquettes, briques de lait, de soupe...).
- Les cartons, les cartonnettes.
- L'acier (canettes, boîtes de conserve...).
- L'aluminium (canettes, barquettes propres).
- Les journaux, revues, magazines (JRM).
- Les cartons bruns (gros emballages).
- Les autres papiers (tous les papiers qui ne sont pas JRM et cartons bruns).
- Les « indésirables » : déchets pour lesquels il n'existe pas encore de filière de recyclage et qui seront incinérés.



LA VALORISATION

LE RECYCLAGE

FILIÈRE DE VALORISATION :

Les plastiques sont dirigés vers des filières de préparation de produits plastiques où ils sont déchiquetés et lavés pour être réduits en paillettes. Le PET recyclé permet de fabriquer des emballages plastiques, flaconnages plastiques, vêtements polaires et sert au rembourrage des anoraks et ou couettes. Le PEHD permet de fabriquer des tuyaux, des tubes, des bidons de lessive, des poubelles, des jardinières, du mobilier urbain.

Les journaux et magazines sont dirigés vers l'industrie papetière où ils redeviennent des JRM.

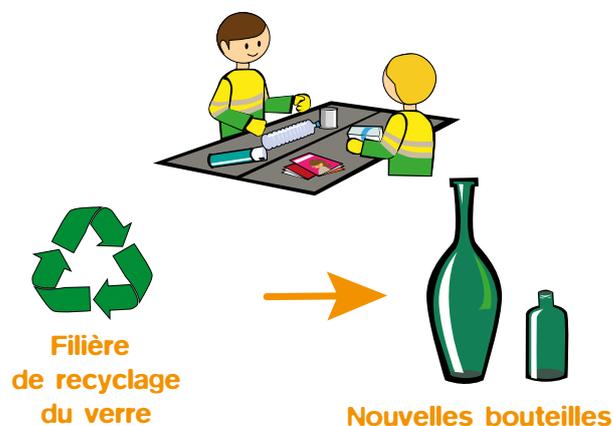
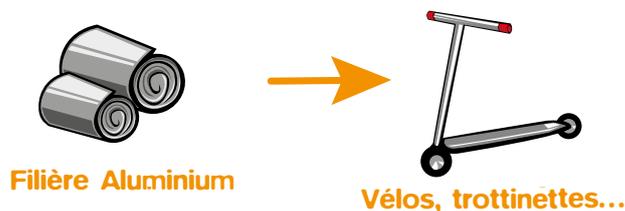
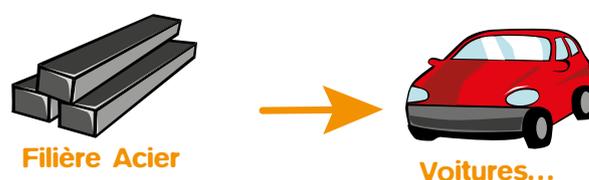
L'acier rejoint les aciéries où il est fondu. Il sert à faire des pièces pour l'industrie automobile ou l'électroménager : 19 000 boîtes de conserve = une voiture...

L'aluminium repart vers les fonderies d'aluminium pour l'industrie automobile ou électronique. Il forme de la matière première secondaire : pièces pour carters de moteurs, de voiture ou de tondeuse, de radiateurs et de cadres de vélo...

Les cartons sont envoyés dans les cartonneries où ils sont recyclés dans l'industrie de l'emballage.

Les « indésirables » de la collecte sélective sont envoyés soit vers le Centre de Valorisation Énergétique soit vers les Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND).

Le verre part vers les verreries pour devenir de nouvelles bouteilles de verre. Il est recyclé à l'infini et à 100%.



LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Les habitants produisent des déchets encombrants, qui de par leur poids et leur volume ne peuvent être collectés lors des collectes traditionnelles.

Les collectivités adhérentes gèrent la collecte en porte à porte pour les déchets encombrants.

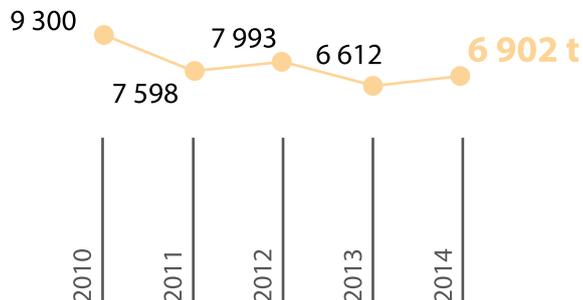
Certains déchets ne sont pas acceptés lors de la collecte en porte à porte. Il s'agit principalement des pots de peinture, des tôles et tuyaux en amiante, des pneus, des gravats et des déchets d'équipements électroniques et électriques appelés aussi D3E.

Cependant ces déchets peuvent être amenés en déchèterie.



6 902 t
encombrants
en pàp

ÉVOLUTION ANNUELLE DU TONNAGES DES ENCOMBRANTS EN PORTE À PORTE EN TONNES



35 %
2 510 t
Valorisation
Matière

31 %
1 952 t
Valorisation
Énergétique
(incinération)

34 %
2 440 t
Enfouissement
(ISDND)

ENCOMBRANTS PÀP	TONNAGES 2014	RATION PAR AN ET PAR HAB. (KG)	COÛT DU MARCHÉ (€)
CAPH	4 141	26,3	
SYCTOMEC	923	13,4	
CCCO	1 838	25,2	
TOTAL	6 902	23,1	617 692,97 €

La baisse des tonnages peut se justifier par le fait que la collecte des encombrants en porte à porte se fait avec une fréquence modifiée et qu'un certain nombre de déchets ne sont plus acceptés comme les DEEE.

LE TRAITEMENT

LE CENTRE DE TRI

ACCEPTATION SUR SITE :

- SAINT-AMAND-LES-EAUX (MALAQUIN)
- NOYELLES-GODAULT (SITA)

Lors de la collecte des encombrants, ne sont pas acceptés : les pneus, les acides, les huiles, les peintures, les D3E (déchets d'équipement électrique électronique), les gravats et les déchets amiantés (tôles et tuyaux en amiante ciment ou flocage). Ceux-ci sont admis par contre en déchèteries sauf pour les flocages contenant de l'amiante qui ne peuvent être traités que par des sociétés spécialisées et habilitées.

Dès leur arrivée sur le centre de tri des encombrants, les camions sont contrôlés pour vérifier qu'ils ne transportent pas de déchets radioactifs puis pesés grâce à un pont bascule.

TRAITEMENT SUR SITE :

Les encombrants sont amenés sur une plateforme de tri. Une « chargeuse » reprend les déchets stockés pour alimenter la chaîne de tri (tri manuel et tri automatique).

Un système d'électro-aimant retire les ferrailles. Un trommel sépare les matériaux suivant leurs dimensions.

Des agents trient les différents matériaux :

- Bois de catégorie A (bois non traité).
- Bois de catégorie B (bois traité, peint ou verni).
- Ferraille, acier.
- Aluminium.
- Plastiques.
- Refus de tri.



LA VALORISATION

LES FILIÈRES DE RECYCLAGE

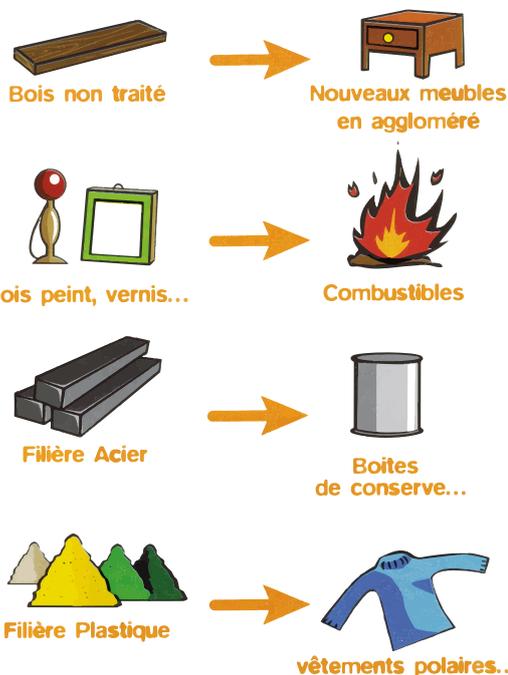
La valorisation des encombrants :

Le bois de catégorie A sert à la réalisation de bois aggloméré pour la création de nouveaux meubles.

Le bois de catégorie B est transformé en combustible.

L'acier rejoint les aciéries où il est transformé en boîtes de conserve, profilés métalliques...

Les plastiques partent en direction des filières de plastique. Déchiquetés, lavés, triés, les plastiques sont envoyés vers des usines de retraitement où ils sont transformés pour devenir des pulls polaires, des bouteilles d'eau, des pièces de l'industrie automobile...



INSTALLATION DE STOCKAGE DES DÉCHETS NON DANGEREUX ISDND

Pour traiter les déchets dit ultimes, c'est-à-dire les déchets dont a été extraite la part valorisable, ou qui ne peuvent pas être valorisés dans des conditions économiques ou techniques acceptables, le SIAVED fait appel à deux centres privés de stockage.

Les résidus d'incinération, les gravats, les encombrants non valorisés, rebuts de déchèterie, refus de tri des collectes sélectives et collectes traditionnelles sont alors stockés dans une installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND).

34% des encombrants sont non valorisables énergétiquement ou par leur matière. Ils sont donc placés en enfouissement dans une ISDND.

Les déchets sont déversés dans des alvéoles étanches puis recouverts.

Quand une alvéole est entièrement comblée, on procède à la mise en place du système de récupération de méthane (CH₄) qui provient de la décomposition des déchets organiques.

Ces centres sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation.

Certifiés ISO 14001, ces sites appliquent des normes strictes qui garantissent la qualité environnementale de leur activité :

- respect des obligations réglementaires
- identification et maîtrise des risques technologiques et des pollutions accidentelles
- dispositif d'amélioration continue
- information etc...

FILIÈRE DE VALORISATION DES ISDND :

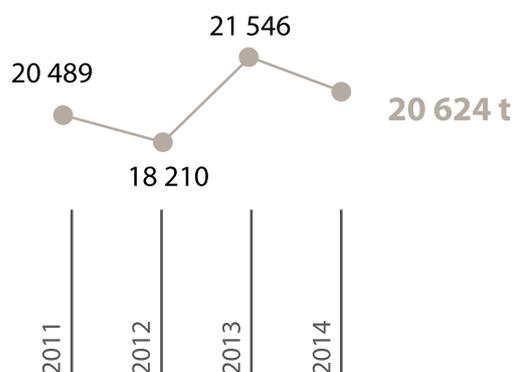
Le méthane est utilisé pour faire fonctionner une turbine à gaz produisant de l'électricité revendue par la suite à ERDF.



BILAN D'ACTIVITÉ : TABLEAU TONNAGE ENFOUISSEMENT

DÉCHETS	TONNAGES 2014	RATION PAR AN ET PAR HAB. (KG)	COÛT DU MARCHÉ (€)
REFUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE	13		
REFUS DES ENCOMBRANTS	9 968		
RECHARGEMENT CVE DE DOUCHY	178		
OM CCCO	2 596	8,7	
OM CAPH	5 548	18,5	
OM SYCTOMEC	2 321	7,8	
TOTAL	20 624 T	69 Kg	820 206 €

ÉVOLUTION ANNUELLE DU TONNAGES ENFOUISSEMENT EN TONNES



COMMENTAIRE :

L'augmentation du nombre de communes et donc du nombre de déchets n'a pas déclenché d'autorisation d'augmentation de capacité de traitement du centre de valorisation énergétique d'où l'augmentation de mise en enfouissement. Cependant, l'augmentation du nombre de déchèteries, l'augmentation des types de déchets collectés par celles-ci, couplées à l'amélioration des performances de tri, augmentent la valorisation matière et énergie et donc la baisse de l'enfouissement.

LES DOCUMENTS RÉALISÉS EN 2014

LA LETTRE DU SIAVED N°5 - MARS 2014

Depuis 2 années, le SIAVED envoie à l'ensemble des élus de son territoire une lettre d'informations sur la politique et les projets menés par le syndicat avec les indicateurs financiers.

Cette lettre voulue par les élus du SIAVED, permet une communication précise et transparente. Elle annonce les événements à venir et accroît la notoriété du SIAVED auprès de ses adhérents.



LE SIAVED INFOS N°7 - JUILLET 2014

Le SIAVED Infos est le magazine d'information du syndicat à destination de la population. Distribué à plus de 120 000 exemplaires, il a une vocation pédagogique qui présente dans chaque numéro un outil de traitement de manière claire et précise.

Ce numéro spécial « élection » a permis de présenter à l'ensemble de la population le nouveau comité syndical.



RELOOKING DE LA PLAQUETTE

En 2014, le service communication a réédité une nouvelle plaquette de présentation du syndicat.

Nouveau look, nouveau design, cet outil de présentation du SIAVED permet de tout savoir sur le traitement et la valorisation des déchets au SIAVED.

RAPPORT ANNUEL 2013

Chaque année, le service communication prend en charge la rédaction du Rapport d'Activité Annuel du SIAVED. Ce document obligatoire, permet de recenser toutes les données sur les activités d'élimination et de valorisation des déchets de l'année précédente.

LES REP, KEZAKO ?

Suite à l'adhésion à de nombreux éco-organisme, et surtout au constat d'une diminution de tonnages de certains déchets en déchèteries, le SIAVED a réalisé 7 triptyques à destination de la population, où chacun d'entre eux présente un déchet.

Ainsi, les déchets concernés sont : les textiles, les pneus, les meubles, les piles et accumulateurs, les lampes et néons, les déchets diffus spécifiques (DDS) et les déchets d'équipements électrique et électronique (D3E).

Distribués en déchèteries et en mairies, ces triptyques présentent les éco-organismes et rappel l'importance du tri et de la valorisation matière de ces déchets.

SENSIBILISER LA POPULATION

EXPLIQUER NOS MÉTIERS ET PARTAGER NOS PROJETS

Le SIAVED poursuit sa politique de pédagogie et de transparence en direction du jeune et du grand public.

En 2014, près d'une dizaine de visites de groupes ont été organisées dans les équipements de traitement du SIAVED, que se soit le Centre de Valorisation Energétique ou les déchèteries : l'occasion de voir et de comprendre ce que deviennent les déchets et ainsi, souligner l'importance des gestes à accomplir au quotidien.

Par ailleurs, le SIAVED entretient le dialogue avec le comité de suivi, riverains et associations volontaires pour observer les impacts liés à l'exploitation des outils du SIAVED.

Enfin, le SIAVED est engagé dans plusieurs démarches de concertation liées à ses projets. Ainsi, le syndicat est présent dans les événements locaux, salons, forums, et participe à de nombreuses réunions de chefs d'entreprises, associations, professionnels afin d'aborder ses projets : pôle Synéo, le rotary club, le Club des gens malin, les entrepreneurs du hainaut, le salon Made in Hainaut...



LA PRÉVENTION

ENSEMBLE RÉDUISONS NOS DÉCHETS !



Le programme Boréal, Programme Local de Prévention des Déchets du Hainaut-Ostrevent-Cambrésis, est né du Grenelle de l'Environnement et de la collaboration des 7 intercommunalités qui le compose.

Ce groupement leur permet d'agir ensemble sur le bassin de vie Hainaut-Ostrevent-Cambrésis, plus précisément partout où il y a un gisement de déchets : écoles, entreprises, lieux d'achats et de consommation, domiciles.

Les 7 thématiques du Programme Boréal visent à changer le comportement des consommateurs, des entreprises et des collectivités. Pour atteindre cet objectif, la collaboration de tous les acteurs (intercommunalités, communes, citoyens, entreprises, collèges et lycées, associations...) est essentielle : **chacun, à son échelle, peut faire la différence et changer les choses.**

Le Programme Boréal a 2 objectifs :

Réduire de 7% en 5 ans le Ordures Ménagères Assimilées
Réduire la toxicité des déchets.

Pour y parvenir, le Programme Boréal a choisi de rassembler les acteurs locaux pour définir ensemble des actions cohérentes à l'échelle locale.

MIEUX ACHETER = MOINS DE DÉCHETS !

ATELIER ÉCO-CONSOMMATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

En 2014, les ateliers Éco-consommation dans les établissements scolaires ont été un réel succès : 20 classes ont été choisies et environ 500 élèves ont été sensibilisés grâce à un animateur.

Après chacune de ses interventions, l'animateur donne aux enfants la plaquette «cartable sain», le guide d'achat des fournitures scolaires saines. 3 000 plaquettes ont été réimprimées pour faire face à la demande en 2014.

ATELIER ÉCO-CONSOMMATION DANS LES CENTRES SOCIAUX ET LES ENTREPRISES

Trois ateliers sont proposés : l'éco-consommation, le gaspillage alimentaire et les produits d'entretien et cosmétiques au naturel.

Ce dernier atelier est animé conjointement avec l'association Hainaut Naturellement. Environ 425 personnes ont été sensibilisées par cette action.



PRÉVENTION DES DÉCHETS DES COLLECTIVITÉS

KIT DE GOBELETS RÉUTILISABLES

Une affiche a été réalisée en début d'année 2014 et est diffusée avec chaque kit de gobelets réutilisables.

En 2014, le nombre de prêts annuels a doublé et est passé à 33 partenaires. Ce sont donc 11 568 gobelets en circulation sur le territoire du programme Boréal lors de réunions, d'animations extérieures ou encore pendant les centres de loisirs. A cela s'ajoutent également les prêts ponctuels qui sont de l'ordre d'une cinquantaine cette année et qui sont en progression depuis 2013.



PROMOTION DE L'EAU DU ROBINET ET DIFFUSION DE CARAFES

Au total, 134 carafes ont été distribuées en 2 ans dont 39 en 2014 dans 3 structures :

- CH de Valenciennes : action depuis 2013
- Collège de Quiévrechain pour une sensibilisation à l'eau dans toutes ses formes et son utilisation.
- Commune de Vendegies-sur-Ecaillon



FORMATION DES AGENTS DES ESPACES VERTS

En 2014, le programme Boréal, en collaboration avec le CNFPT, a proposé de nouvelles formations destinées aux agents d'espaces verts des communes du territoire. 4 formations d'agents d'espaces verts, alliant théorie et pratique, ont ainsi eu lieu.

L'objectif de ces formations de 3 jours est de susciter une réduction des déchets d'espaces verts dans les communes (paillage, choix des espèces à croissance lente, compostage, taille...)



ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS À L'UTILISATION DE PRODUITS MÉNAGERS RESPECTUEUX DE LA SANTÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

Trois nouvelles communes sont accompagnées cette année par le programme Boréal.

Cette année, le programme a eu des sollicitations d'organismes extérieurs afin de sensibiliser à cette thématique et de présenter notre méthodologie. Ce fut le cas de l'association Amorce à Paris (20 mars 2014) et du SICTOM 93 à Bobigny (17 septembre 2014).



LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

FORMATION DE GUIDES COMPOSTEURS

2 sessions de formations de guides composteurs ont été organisées, en partenariat avec le Lycée Horticole de Raismes.

30 guides composteurs ont ainsi été formés, et plusieurs d'entre eux ont rejoint l'Association des Guides Composteurs du Nord de France (AGCNF). Pour chaque session de formation, un site de démonstration a été installé par les stagiaires.



ORGANISATION DE RÉUNIONS PUBLIQUES ET ANIMATIONS

23 réunions publiques sur le compostage ont été programmées au cours de l'année 2014. Ces réunions publiques ont pu rassembler jusqu'à 30 personnes (en moyenne 15 personnes par réunion).

22 stands d'animation compostage ont également été proposées lors d'événements locaux en partenariat avec l'AGCNF et ont permis de sensibiliser 830 familles.

A l'issue de 45 animations, environ 1 310 foyers ont été sensibilisés, via les intercommunalités et 1 257 composteurs vendus. Ces stands d'informations ont touché au mieux 100 personnes par événement.

387 élèves ont été sensibilisés au compostage.



DÉVELOPPEMENT DU COMPOSTAGE COLLECTIF

7 sites de compostage collectif ont été aménagés en 2014. Un suivi de ces installations a été également mis en place par le maître composteur :

3 établissements scolaires et d'enseignement technique
 Collège Jean-Jacques ROUSSEAU – THIAN
 Collège Jules FERRY – CAMBRAI
 Institution Saint Michel – SOLESME

2 communes
 Commune de BUSIGNY
 Commune de LA SENTINELLE

2 établissements publics
 EPHAD
 Gendarmerie nationale



LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

ÉTABLISSEMENT ENGAGÉS CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

LES COLLÈGES

Pour l'année scolaire 2013-2014, 5 nouveaux collèges, sélectionnés par le Conseil Général du Nord, ont été accompagnés sur le même format que l'année dernière à savoir :

3 réunions de chefs consacrées respectivement au diagnostic, à la mise en place d'actions et au suivi des actions réalisées

1 accompagnement technique et logistique des équipes de cuisine (mise à disposition de matériel tels que des balances, des bacs, une urne à pain ainsi que d'outils de communication, d'un tableur pour le suivi des pesées...)

1 sensibilisation des équipes enseignantes pour les collèges volontaires.

Des animations pédagogiques à destination des élèves

Pour la rentrée scolaire 2014-2015, 4 nouveaux collèges prendront part à cet accompagnement.

En 2014, le programme Boréal s'est également associé au festival international « alimenterre » sur le thème du gaspillage alimentaire.

LES ÉCOLES PRIMAIRES

Dans 5 communes du territoire, un état des lieux quantitatif et qualitatif du gaspillage alimentaire est donc en cours.

Dans ces écoles, un dispositif de tri et de pesée des déchets est mis (ou va être mis) progressivement en place. Des animations pédagogiques, avec l'aide de l'association AULNE, permettront de sensibiliser les enfants à la réduction et au tri des déchets alimentaires. Cette démarche est réalisée en collaboration avec les cuisines centrales et les prestataires des communes (Api, Sco-arest).



COMMUNICATION PAR UNE EXPOSITION ITINÉRANTE SUR LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Elle a été utilisée dans différents cadres :

- animations de sensibilisation à destination d'un public scolaire.
- stands d'information lors d'événementiels.
- animations de sensibilisation dans des centres sociaux ou les écoles de consommateurs.
- sensibilisation dans des entreprises, des associations, des établissements publics.

L'exposition a été, à de nombreuses reprises, sollicitée hors du territoire du programme Boréal, dans multiples régions.

Malheureusement, le programme Boréal n'a pas pu répondre favorablement à toutes ces demandes.

Néanmoins, l'exposition a été dupliquée par le Conseil Général des Côtes d'Armor (22) dans le cadre de leur Plan Départemental de Prévention des Déchets et prêtée à la Ville d'Hellemmes et la CARSAT Nord Picardie.



ÉVITER LA PUBLICITÉ GRÂCE AU STOP PUB

Cette année, plus de 48 340 stop pub ont été distribués et 63 nouvelles communes ont adhéré à l'action.

Depuis 2012, près de 100 000 stop pub ont été mis en circulation sur le territoire dans 147 communes.



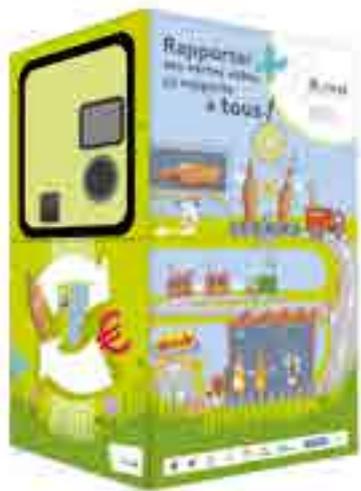
ÉVITEMENT DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS

LA CONSIGNE

L'année 2014 a été consacrée à la réalisation d'un prototype. Des réunions de travail avec les professionnels démarchés lors d'étapes précédentes ont abouti à la conception d'un kiosque qui a été mis en production à l'automne 2014 pour un déploiement en 2015.

Le programme Boréal a floqué en début d'année sa machine de démonstration de déconsignation des emballages en verre pour la rendre plus attractive.

A suivre...



VALORISATION DES ENCOMBRANTS EN HABITAT COLLECTIF

Ce projet est étendu chaque année sur de nouveaux quartiers. En 2014, 1 673 nouveaux logements sont concernés.



VILLAGE DU RÉEMPLOI ET DE LA RÉCUP

La 3ème édition du « Village du réemploi et de la Récup' » s'est déroulée en partenariat avec la CCPS et la Ville de Solesmes, le samedi 11 octobre 2014.

- 28 animations proposées lors de la journée
- 13 stands d'information et de conseil
- 8 ateliers créatifs
- 2 animations musicales et 1 manège en récupération
- 3 expositions dont le concours d'Art Récup'
- 150 personnes animant la journée.
- Nombre de visiteurs : plus de 1 000 personnes dont sénateurs, député, de nombreux Maires du territoire du programme Boréal
- 173 personnes ont assisté à l'inauguration
- 15 œuvres réalisées,
- 509 votes au concours d'Art Récup'
- 100 oeuvres réalisées sur chaque atelier



PRÉVENTION QUANTITATIVE DES DÉCHETS DES ENTREPRISES ET PRÉVENTION QUALITATIVE

INFORMATION SUR LES DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES

Le programme Boréal a organisé 4 conférences santé-environnement en 2014. Environ 155 personnes ont participé aux conférences organisées par le programme Boréal. 1 725 plaquettes ont été distribuées lors des différentes manifestations.



ACTIONS GLOBALES ET TRANSVERSALES

COMMUNICATION RÉGULIÈRE SUR LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Afin de sensibiliser le plus grand nombre, le programme Boréal a décidé de tourner sa communication plus vers l'externe.

- Un reportage réalisé pour les Rencontres Nationales de Prévention et de Planification des Déchets le 5 et 26 juin
- Journal de l'environnement
- Présentation de nos actions dans d'autres collectivités et dans certains réseaux tels qu'amorce ou encore le réseau Consigne,
- Bio infos pour une diffusion d'une de nos conférences santé environnement en juin.
- France 3 région nord-Pas de Calais pour le village du réemploi.

TENUE DE COMITÉS DE CONCERTATION

En 2014, 4 comités de concertation ont été organisés. Ces derniers étaient destinés principalement aux techniciens et élus des intercommunalités.

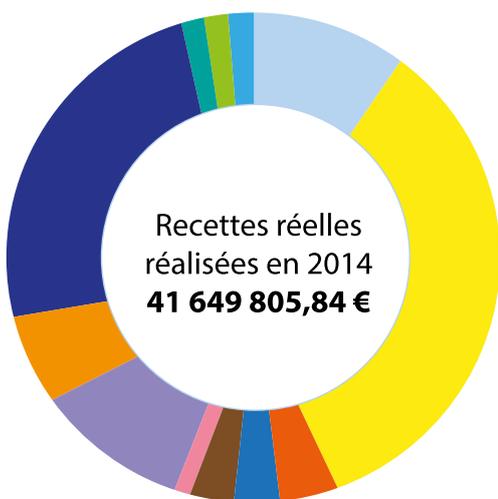
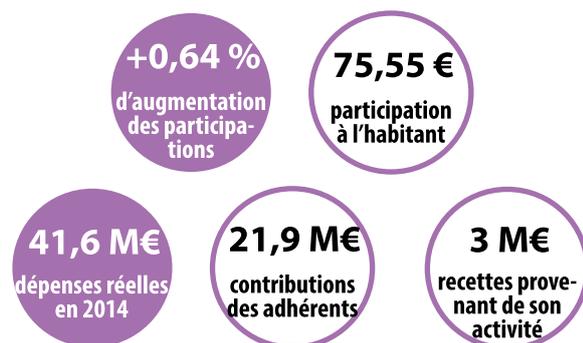


UN BUDGET MAÎTRISÉ

Après le retour à l'équilibre de nos finances, le budget syndical demeure une priorité pour les élus du syndicat. C'est donc une rigueur exemplaire ainsi qu'une transparence pour les administrés du SIAVED, exercée dans la gestion des finances du SIAVED.

Ces efforts de gestion ont permis en 2014 de quasiment stabiliser les participations des adhérents (+0,64%).

Avec 31 683 954,09 € de dépenses réelles et près de 4,8 M€ d'investissement, le SIAVED est un acteur important de l'économie locale. Au travers de dépenses dédiées au recyclage et à la valorisation des déchets, il contribue au renforcement et au développement de nombreux emplois.



- Participations des adhérents
- Emprunt
- Déchets hospitaliers
- Excédent 2013
- Apports OM et autres
- Participations diverses
- Programme local de prévention
- Participation CAPH (CCRVS)
- Subventions
- FCTVA
- Reprise provision
- Vente d'énergie

- Tri des recyclables
- Personnel
- Déchèteries
- Divers fonctionnement
- Déchets verts
- Programme local de prévention
- Fonctionnement du CVE
- Investissement budget principal
- Delestages et mises en CET
- Provision
- Emprunts capital et intérêts et trésorerie
- Charges financières



LEXIQUE

CVE

Centre de valorisation énergétique : usine d'incinération des ordures ménagères avec valorisation de l'énergie.

DASRI

Déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif, dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire (Article R1335-1 du code de la santé publique).

D3E ou DEEE

Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques.

Déchets ménagers

Déchets produits par l'activité domestique quotidienne des ménages (ordures ménagères, encombrants, déchets spéciaux à caractère nuisant, déchets de jardin, déchets d'automobiles...).

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

Les DMA comprennent les OMR, les collectes sélectives et les déchets collectés en déchèteries.

Déchets ultimes

Déchets non valorisables, résidus issus du traitement des déchets « qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de leur caractère polluant ou dangereux » (loi du 13 juillet 1992).

Déchets industriels banals (DIB)

Déchets issus des industries qui peuvent être traités dans les mêmes installations que les ordures ménagères.

Mâchefers

Résidus issus de l'incinération des déchets.

Mégawattheure (MWh)

Production pendant une heure d'une puissance d'une centrale de production.

Ordures Ménagères (OM)

Déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages.

Ordures Ménagères et Assimilés (OMA)

Les OMA sont constituées des OMR et des déchets de la collecte sélective.

Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Déchets restant après la collecte sélective.

PEDMA

Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Recyclage

Réintroduction des matières d'un déchet dans son propre cycle de production en remplacement total ou partiel d'une matière première.

REFIOM

Résidus des fumées des usines d'incinération des ordures ménagères comprenant des résidus de dépoussiérage et des résidus de la neutralisation des fumées.

TGAP

Taxe générale sur les activités polluantes. Concerne : la mise en décharge des déchets ménagers, le stockage et l'élimination de déchets industriels dangereux, la consommation d'huiles, la pollution industrielle de l'air, le bruit généré par le trafic aérien et la pollution des eaux.

Traitement des déchets

Réduction, après collecte, du potentiel polluant des déchets et du flux de déchets par compostage, recyclage ou incinération avec récupération d'énergie.

Usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM)

Usine d'incinération réservée aux déchets ménagers et assimilés par combustion et traitement des fumées, avec ou sans valorisation de l'énergie. Le terme CVE est employé quand il y a valorisation de l'énergie.

Valorisation

Consiste à redonner une valeur aux déchets par réutilisation du produit, recyclage, compostage, régénération d'une nouvelle matière ou sous forme d'énergie.

UN BILAN CONFORME AU PDEDMA

Le Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) est, en France, un document administratif qui vise à organiser la collecte et l'élimination des ordures ménagères et des produits assimilés.

Le Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PEDMA) du Département du Nord a été adopté sous la responsabilité de l'Etat le 12 novembre 2001.

Sa révision a été actée en 2007 par le président du Conseil Général. Après avis favorable de la Commission Consultative du Plan le 1er mars 2010, le projet de Plan révisé et son évaluation environnementale ont été arrêtés à l'unanimité par l'Assemblée départementale le 13 décembre 2010, puis soumis à enquête publique du 2 mai au 6 juin 2011.

Après la remise du rapport de la Commission d'enquête au Conseil général le 6 juillet 2011, les réserves formulées par la Commission d'enquête ont été prises en compte, ainsi que la majorité des recommandations, avant de soumettre le Plan et son évaluation environnementale à l'approbation de l'Assemblée départementale le 28 novembre 2011.

La révision du Plan a été effectuée en intégrant à chaque étape le processus d'évaluation environnementale, aboutissant au rapport environnemental prévu à l'article L.122-6 du code de l'environnement.

Le Plan vise à orienter et à coordonner l'ensemble des actions à mener, tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés, en vue d'assurer la réalisation des objectifs de la loi aux horizons 2015 et 2020 (art R 541-14 du code de l'environnement).

DÉCHETS MÉNAGERS

Types de déchets	Tonnes collectées (t)	Ratio Kg/hab	objectif du plan 2015	objectif du plan 2020
COLLECTE SÉLECTIVE				
CAPH	15 866	100,9		
SYCTOMEC	7 168	104	102 Kg/hab	112 Kg/hab
CCCO	7 713	105,7		
TOTAL	30 747	102,8	102 Kg/hab	112 Kg/hab
COLLECTE ORDURES MENAGÈRES				
CAPH	41 997	267,1		
SYCTOMEC	17 650	241,9	279 Kg/hab	257 Kg/hab
CCCO	17 387	252,5		
TOTAL	77 034	257,6	279 Kg/hab	257 Kg/hab
COLLECTE DES ENCOMBRANTS PAP				
CAPH	4 141	26,3		
SYCTOMEC	923	13,4		
CCCO	1 838	25,2		
TOTAL	6 902	23,1		
COLLECTE DÉCHETS VERTS PAP*				
CAPH	2 374	15,1		
SYCTOMEC	137	2		
CCCO	8 190	112,2		
TOTAL	10 701	35,8		
COLLECTE DÉCHÈTERIES	79 549	265,9		
TOTAL	97 152	324,8	245 Kg/hab	245 Kg/hab
TOTAL	204 933	685,3	626	614

ENCOMBRANTS

Types d'encombrants	Tonnes collectées (t)	Tonnes valorisées (t)
Tout venant déchèteries + porte à porte	16 397 + 6 902	matière (35 %) : 5 739 + 2 510 énergie (43%) : 6 788
Déchets verts déchèteries + porte à porte	21 344 + 10 701	matière (100%) : 32 045
Feraille déchèteries	1 293	matière (95%) : 1 228
Papiers/cartons déchèteries	1 615	matière (100%) : 1 615
Bois déchèteries	7 477	matière (99%) : 7 402
Inerte déchèteries	30 344	matière (100%) : 30 344
TOTAL	102 861	87 671

Ainsi le taux de valorisation des encombrants stricto sensu tels que définis par le PDEDMA, est de 85,2 % au SIAVED. Pour rappel, les objectifs fixés par le PDEDMA pour les encombrants sont de 72 % pour 2015 et de 81% pour 2020.

TRI SÉLECTIF DES PROPRES ET SECS

Types de déchets	Tonnes valorisées (t)	Ratio Kg/hab	objectif du plan 2015	objectif du plan 2020
PROPRES ET SECS				
CAPH	7 266	46,2	62 Kg/hab	70 Kg/hab
SYCTOMEC	3 029	41,5		
CCCO	3 518	51		
TOTAL	13 813	46,2	62	70
VERRE				
CAPH	6 013	38,2	40 Kg/hab	42 Kg/hab
SYCTOMEC	3 206	46,6		
CCCO	3 387	46,4		
TOTAL	12 606	42,2	40	42

DÉCHETS DANGEREUX DIFFUS

Types de déchets	Tonnes collectées (t)	Ratio Kg/hab	objectif du plan 2015	objectif du plan 2020
DÉCHETS DANGEREUX SPÉCIFIQUES				
AMIANTE-CIMENT LIÉ	291,6	0,97	3,5 Kg/hab	3,5 Kg/hab
	847	2,8		
TOTAL	1 138,6	3,8	3,5	3,5

Retrouvez la version numérique du
Rapport d'activité 2014



www.siaved.fr/siaved/nos-publications/rapport-annuel/



Syndicat Inter-Arrondissement de **V**alorisation et d'**E**limination des **D**échets
5 route de Lourches - 59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél : 03 27 43 78 99 - Fax : 03 27 43 86 67
e-mail : infos@siaved.fr - www.siaved.fr